

# ULRIC DE VARENS

PARIS

*Créateur de Parfums*



# Rapport Financier Annuel

# 2015

# S O M M A I R E

---

## **COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015**

Bilan.....	P.3
Compte de résultat.....	P.5
Etat du résultat global .....	P.6
Tableau des flux de trésorerie.....	P.7
Tableau de variation de la situation nette consolidée .....	P.8
Annexe aux comptes consolidés.....	P.9
Rapport des commissaires aux comptes.....	P.30

## **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ..... P.33**

## **GOVERNANCE ET CONTROLE INTERNE**

Rapport du président du conseil d'administration.....	P.56
---	------

## **TEXTE DES RESOLUTIONS ..... P.65**

## **COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014**

Bilan et compte de résultat.....	P.72
Annexe aux comptes sociaux.....	P.76
Rapport général des commissaires aux comptes.....	P.90
Rapport spécial des commissaires aux comptes.....	P.93

## **DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ..... P.96**

# ULRIC DE VARENS

## BILAN CONSOLIDE - ACTIF

		Montants en K€	
	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Ecart d'acquisition nets	2.1 & 2.2	1 002	1 002
Immobilisations incorporelles nettes	2.1 & 2.2	2 446	2 462
Immobilisations corporelles nettes (hors Im.plac.)	2,3	585	708
Autres actifs financiers non courants	2,4	218	348
Autres actifs non courants	2,5		237
Actifs d'impôts différés	2,6	1 413	1 728
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b>5 664</b>	<b>6 485</b>
Stocks nets	2,7	4 730	5 099
Créances clients et comptes rattachés - nettes	2.8 & 2.9	10 549	10 454
Autres créances nettes	2.8 & 2.9	238	953
Impôts courants		39	147
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.10	2 358	3 159
Actifs détenus en vue d'être cédés		-	-
<b>Total des Actifs courants</b>		<b>17 914</b>	<b>19 812</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>23 578</b>	<b>26 297</b>

# ULRIC DE VARENS

## BILAN CONSOLIDE - PASSIF

		Montants en K€	
	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Capital social	2,11	4 000	4 000
Primes d'émission		640	640
Réserves consolidées		12 410	12 294
Ecart de conversion		471	366
Résultat net		921	949
<b>Total des Capitaux Propres</b>		<b>18 442</b>	<b>18 249</b>
<i>Dont Part du groupe</i>		18 389	18 190
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>	2,11	54	58
Emprunts et dettes financières	2,12	-	-
Autres passifs financiers		-	-
Avantage du personnel	2,13	310	266
Provisions - non courant		-	-
Passifs d'impôts différés		-	-
<b>Total des Passifs non courants</b>		<b>310</b>	<b>266</b>
Emprunts et dettes financières	2,12	-	2 694
Concours bancaires	2,12	21	61
Dettes fournisseurs	2,14	2 892	2 990
Autres dettes	2,14	1 516	1 506
Provisions courantes	2,14	348	526
Passifs financiers dérivés		-	-
Impôts courants	2,14	49	5
Autres passifs courants		-	-
Passifs détenus en vue d'être cédés		-	-
<b>Total des Passifs courants</b>		<b>4 826</b>	<b>7 782</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>23 578</b>	<b>26 297</b>

# ULRIC DE VARENS

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

		Montants en K€	
	Notes	Année 2015	Année 2014
Chiffres d'affaires (I)	3,1	23 405	25 000
Achats consommés		- 11 461	- 12 200
<b>Marge brute</b>		<b>11 944</b>	<b>12 800</b>
<i>Taux de marge brute (en %)</i>		<b>51,0%</b>	<b>51,2%</b>
Autres produits de l'activité (II)			
<b>Produits des activités ordinaires (I+II)</b>		<b>23 405</b>	<b>25 000</b>
Charges de personnel	3,2	- 4 003	- 4 213
Charges externes		- 5 512	- 5 861
Impôts et taxes		- 130	- 191
Dotations nettes aux amort. et pertes de valeur	3,3	- 275	- 374
Dotations nettes aux provisions et pertes de valeur	3,3	- 227	- 296
Autres charges d'exploitation nettes des produits		- 225	- 379
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>1 573</b>	<b>1 486</b>
Autres charges nettes des produits opérationnels	3,4	42	- 119
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 614</b>	<b>1 368</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3,5	- 1	-
Coût de l'endettement financier brut	3,5	- 12	- 23
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	3,5	<b>- 13</b>	<b>- 23</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>		<b>- 14</b>	<b>- 4</b>
<b>Charges d'impôt sur le résultat</b>	3.6 & 3.7	<b>- 667</b>	<b>- 391</b>
<b>Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence</b>			
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>920</b>	<b>949</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>			
<b>RESULTAT NET</b>		<b>920</b>	<b>949</b>
- part du groupe		<b>940</b>	<b>832</b>
- intérêts minoritaires		<b>- 18</b>	<b>117</b>
<i>Résultat net (part du groupe) par action en euros</i>		0,119	0,105
<i>Résultat net (part du groupe) dilué par action en euros</i>		0,119	0,105

# ULRIC DE VARENS

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

### ETAT DU RESULTAT NET ET DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

	Montants en K€	
	Année 2015	Année 2014
<b>Résultat net consolidé de la période</b>	<b>920</b>	<b>949</b>
Ecarts de conversion	- 64	- 78
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	-	-
Impôts	-	-
<b>Total des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables en résultat</b>	<b>- 64</b>	<b>- 78</b>
Réévaluation des immobilisations	-	-
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	9	- 31
Impôts	-	10
<b>Total des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables en résultat</b>	<b>9</b>	<b>- 21</b>
<b>Total des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>- 55</b>	<b>- 99</b>
<b>Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>866</b>	<b>850</b>
Dont:		
- part du groupe	866	741
- part des minoritaires	- 1	109

# ULRIC DE VARENS

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Montants en K€

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE y compris intérêts minoritaires</b>	<b>921</b>	<b>949</b>
Dotations nettes aux Amortissements et provisions	124	341
<b>Plus et moins values de cession net des provisions</b>	<b>13</b>	<b>- 47</b>
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier</b>	<b>1 058</b>	<b>1 243</b>
Coût de l'endettement financier net	12	23
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	667	391
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier et impôt</b>	<b>1 737</b>	<b>1 657</b>
Impôts versés	- 338	- 223
Augmentation (-) / Diminution (+) des clients et autres débiteurs	681	- 4
Augmentation (-) / Diminution (+) des stocks	344	306
Diminution (-) / Augmentation (+) des fournisseurs et autres créditeurs	347	- 391
Autres mouvements	-	- 3
<b>VARIATION DU BFR lié à l'activité</b>	<b>1 034</b>	<b>- 315</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>2 771</b>	<b>1 342</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaisst / acquisition immos incorporelles	- 11	- 36
Décaisst / acquisition immos corporelles	- 159	- 161
Encaisst / cession d'immos corp et incorp	-	223
Décaisst / acquisition immos financières	- 25	- 52
Encaisst / cession immos financières	148	117
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales	- 8	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>- 55</b>	<b>91</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	- 721	-
Encaissements provenant d'emprunts	- 237	93
Remboursement d'emprunts	- 2 517	- 997
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>- 3 475</b>	<b>- 904</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>- 759</b>	<b>529</b>
Incidences des variations de taux de change	- 5	1
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>3 098</b>	<b>2 567</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>2 336</b>	<b>3 098</b>

# ULRIC DE VARENS

## VARIATION DE LA SITUATION NETTE CONSOLIDÉE

Montants en K€

Situation nette - part du groupe	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31/12/2013	4 000	640	13 166	-894	532	17 445	-47	17 399
<b>Mouvements de la période</b>								
Résultat 2013 (part du groupe)			-894	894				
Augmentation de capital							0	0
Résultat 2014 (part du groupe)				832		832	117	949
- Ecart de conversion					-78		-8	
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture								
- Réévaluation des actifs disponibles à la vente								
- Réévaluation des immobilisations								
- Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies					-31			
- Impôts					10			
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-99	-99	-8	-107
Distributions effectuées						0	0	0
Actions propres (acquisitions / cessions)			6			6		6
Ajustements sur résultats antérieurs						0		0
Variation de périmètre						0	0	0
Ajustements divers			6			6	-5	1
Situation au 31/12/2014	4 000	640	12 284	832	433	18 190	58	18 248
<b>Mouvements de la période</b>								0
Résultat 2014 (part du groupe)			832	-832				0
Augmentation de capital							0	0
Résultat 2015 (part du groupe)				940		940	-18	921
- Ecart de conversion					-64		18	18
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture								0
- Réévaluation des actifs disponibles à la vente								0
- Réévaluation des immobilisations								0
- Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies					9			0
- Impôts								0
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-55	-55	18	-37
Distributions effectuées			-721			-721	0	-721
Actions propres (acquisitions / cessions)			-12			-12		-12
Ajustements sur résultats antérieurs						0		0
Variation de périmètre						0	0	0
Ajustements divers			47			47	-3	44
Situation au 31/12/2015	4 000	640	12 325	940	483	18 389	54	18 443



# GROUPE ULRIC DE VARENS

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2015

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, qui font apparaître un chiffre d'affaires consolidé de **23 405 K€** et un résultat net après impôt de **920 K€**.

Sauf mention expresse contraire, les comptes sont exprimés en milliers d'euros.

### 1- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### *1-1 Contexte général et référentiel comptable*

Les états financiers du groupe ULRIC DE VARENS arrêtés au 31 décembre 2015 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2015 et dont le règlement d'adoption était paru au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes. Ce référentiel est disponible sur le site suivant : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Ces principes et méthodes comptables sont conformes avec ceux retenus pour la clôture annuelle au 31 décembre 2014,

Le Groupe n'a pas anticipé de normes interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2015.

Le Groupe n'est pas concerné par les normes ou amendements de normes publiées et applicables au 01/01/2015.

En particulier l'application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes », n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés annuels et semestriels du Groupe.

Le groupe pourrait être concerné par la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » applicable au 01 janvier 2018. Cette norme n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 ainsi que les notes y afférent ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'ULRIC DE VARENS SA du 20 avril 2016. Conformément à la

législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en juin 2016.

Les actions de la société ULRIC DE VARENS sont cotées au Compartiment C – EURONEXT PARIS (Code ISIN FR0000079980 – ULDV).

### 1-2 Méthodes et périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société ULRIC DE VARENS SA exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale :

	Siège	% de détention	
		31/12/2015	31/12/2014
<b>Sociétés françaises</b>			
PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	Paris	100%	100%
<b>Sociétés étrangères</b>			
ULRIC DE VARENS ESPANA SA	Madrid	100%	100%
ULRIC DE VARENS GMBH	Berlin	100%	100%
VARENS ITALIA SRL	Milan	85%	85%
VARENS HELLAS LTD	Athènes	80%	80%
VARENS MEXICO SA DE CV	Mexico	Déconsolidé	60%
VARENS SINGAPORE PTE. LTD	Singapour	70%	70%
VARENS ROMANIA SRL	Bucarest	85%	85%
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK	Moscou	95%	95%
PARFUMVARENS KOZMETİK	Istanbul	51%	51%

Les titres de la filiale mexicaine ont été cédés le 11 mars 2015 et ont donc été déconsolidés à cette date.

- **Méthodes de consolidation**

Les filiales sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé ; le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. Conformément à IFRS 10, une entité est contrôlée dès lors que le Groupe détient le pouvoir sur cette entité, est exposé à, ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans cette entité, et lorsqu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements. La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels s'ils sont substantifs, c'est-à-dire s'ils peuvent être exercés en temps utile lorsque les décisions sur les activités pertinentes de l'entité doivent être prises. Les états financiers des filiales sont intégrés ligne à ligne dans les comptes consolidés et les intérêts ne conférant pas le contrôle sont présentés distinctement au sein des capitaux propres. La part de résultat revenant aux intérêts minoritaires est également présentée distinctement dans le compte de résultat.

Les effets des augmentations ou diminutions de pourcentages d'intérêt sans conséquence sur le contrôle d'une filiale sont constatés en capitaux propres.

La perte de contrôle exclusif donne lieu à la comptabilisation d'un résultat global de cession quand bien même un intérêt résiduel serait conservé.

Toutes les sociétés incluses dans la consolidation ont la même date de clôture de leurs comptes.

Les sociétés sans activité ne sont pas consolidées.

Il n'existe pas d'entité sous influence notable ou contrôlée conjointement.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.

Les comptes, transactions et résultats entre sociétés du groupe sont éliminés.

La conversion des comptes exprimés en devises est effectuée selon la méthode du cours historique pour les capitaux propres, du cours moyen pour le compte de résultat et du cours de clôture pour les postes du bilan. Les écarts de change sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

### *1-3 Utilisation d'estimations*

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales implique que le groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, des passifs, des capitaux propres et le résultat du groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les provisions, les engagements de retraite et les impôts différés. Les estimations utilisées par le groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes ci-après.

### *1-4 Chiffres d'affaires*

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie, tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

Le groupe agissant en tant que principal et non en tant qu'agent, les produits accessoires (refacturations de coûts de transports et d'assurance) sont inclus dans le chiffre d'affaires.

### 1-5 Frais publi-promotionnels et charges de publicité et assimilées

Conformément à la norme IAS 38 amendée, les frais publi-promotionnels (échantillons, PLV, catalogues) sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été mis à la disposition du groupe.

Les participations publicitaires correspondant à des opérations de publicité, mise en avant, référencement et charges assimilées sont constatées en charges externes. Les autres charges issues des accords de participations publicitaires (« marges arrière ») sont déduites du chiffre d'affaires.

### 1-6 Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, la méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de nouvelles activités par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur par le Groupe en échange du contrôle de l'acquése en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle. Les éléments du prix d'acquisition comprennent :

- les actifs remis au vendeur ;
- les passifs encourus ou éventuels ;
- les instruments de capitaux propres émis par le Groupe ; et
- les ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus dans le poste « Autres charges nettes des produits opérationnels », à l'exception :

- des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis en rémunération d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des capitaux propres, et
- des coûts liés aux dettes financières contractées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe doit évaluer les intérêts minoritaires soit :

- sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquése évalué à la juste valeur à la date d'acquisition et donc sans comptabilisation d'un goodwill au titre des intérêts minoritaires (méthode du goodwill partiel) ;
- à la juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence la comptabilisation d'un goodwill à la fois pour la part groupe et pour les intérêts minoritaires (méthode du goodwill complet).

L'écart d'acquisition déterminé à la date de prise de contrôle correspond sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle constaté à la juste valeur à la date d'acquisition, plus le cas échéant le montant des intérêts minoritaires et pour les acquisitions par étapes, la juste valeur, à la date d'acquisition de la quote-part d'intérêts antérieurement détenue ;

- Le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative, un profit est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur, lorsqu'un événement défavorable intervient et au moins une fois par an, au cours du quatrième trimestre.

Les tests de dépréciation sont effectués sur la base des valeurs d'utilité, estimées à partir des flux prévisionnels de trésorerie et d'une valeur terminale actualisée, d'un taux de croissance à l'infini entre 0,5% et 3 % en fonction des perspectives pays, et d'un taux d'actualisation de 7.5% (taux après impôt appliqué à des flux après impôt).

L'utilisation de flux de trésorerie prévisionnels actualisés est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable, à défaut de référence de transactions récentes similaires facilement disponibles.

### *1-7 Immobilisations incorporelles*

#### *1-7.1 Marques*

Les marques acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des pertes de valeur.

Les marques sont comptabilisées à leur coût historique. Celui-ci résulte d'une évaluation faite par un expert indépendant à l'occasion de l'apport effectué par le fondateur. Le Groupe a qualifié ses marques comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Les marques ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation conformément à la norme IAS 36 lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Une dépréciation est constituée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur nette comptable retenue lors de l'évaluation initiale.

#### *1-7.2 Droits au bail, fonds de commerce et assimilés*

Les droits au bail, fonds de commerce et droits d'entrée versés lors de l'acquisition de boutiques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Conformément à la norme IAS 38, leur valeur brute correspond aux coûts d'acquisition, y compris les honoraires, droits et frais d'actes liés.

Ces immobilisations ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an.

Une dépréciation est constituée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la

valeur d'usage déterminée au niveau de la filiale concernée (en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, estimés sur la base des perspectives de croissance), sauf dans le cas de fonds de commerces ou droits au bail dont la cession est envisagée, pour lesquels la valeur vénale est appliquée. Cette dernière a été déterminée par référence au marché à dire d'expert.

### ***1-7.3 Autres immobilisations incorporelles***

Les autres immobilisations incorporelles sont à durée de vie définie. Elles sont comptabilisées à leur coût historique et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité (entre 1 à 5 ans).

### ***1-8 Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition moins les amortissements et les pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les modes linéaire ou dégressif sur leur durée d'utilité prévue.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

	<b>Durées</b>
Constructions	15 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Agencements, aménagements	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans

Une dépréciation est constatée de telle sorte que la valeur actuelle des immobilisations corporelles ne soit pas inférieure à la valeur nette comptable.

Les contrats de crédit-bail immobiliers sont retraités afin de refléter le coût d'acquisition de ces biens en immobilisations et en dettes financières. Lesdits biens sont amortis sur une durée de 15 ans.

Les autres contrats de crédit-bail, peu significatifs, n'ont pas fait l'objet de retraitement.

### ***1-9 Stocks***

Les stocks sont valorisés au prix de revient. Celui-ci correspond à la méthode FIFO.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix de revient est supérieur à la valeur probable de réalisation.

### ***1-10 Créances***

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

### 1-11 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable. Ils résultent essentiellement :

- des différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal,
- des retraitements de consolidation,
- des déficits fiscaux dans la mesure où leur récupération s'avère probable eu égard aux perspectives d'avenir telles qu'elles ressortent des budgets établis par la direction.

### 1-12 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont analysées comme des actifs disponibles à la vente et sont donc comptabilisées au bilan à leur juste valeur correspondant au cours de bourse. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres. Une diminution notable ou prolongée de la juste valeur en dessous du prix d'achat est considérée comme une preuve objective de dépréciation.

### 1-13 Actifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs non courant sont classés en « actifs détenus en vue d'être cédés » lorsqu'ils sont disponibles et que leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente et sont présentés sur une ligne isolée à l'actif du bilan.

### 1-14 Provisions

Conformément à l'IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) du groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources non représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

#### *Provision pour indemnités de départ à la retraite*

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités conventionnelles de départ à la retraite sont provisionnés selon une méthode rétrospective. Le calcul a été effectué au cas par cas, en tenant compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel (voir note 2-13).

#### *Provision pour retour de marchandises*

Cette provision est destinée à couvrir la perte liée aux retours de coffrets ou de marchandises vendus en fin d'année aux centrales de la grande distribution.

### 1-15 Gestion des risques financiers

Les sociétés du Groupe n'ont pas recours à des instruments dérivés et, selon les règles internes, elles ne doivent prendre aucune position spéculative.

### *Risque de liquidité et d'exigibilité*

Afin d'assurer son financement, le Groupe avait principalement recours à l'affacturage.

Le Groupe a mis fin à son contrat d'affacturage le 26 juin 2015.

Le Groupe n'anticipe pas de risque de liquidité significatif dans un futur proche.

### *Risque de taux*

La société Ulric de Varens S.A bénéficiait d'une ouverture de crédit amortissable de 400 K€, non utilisée courant 2015. Cette ouverture de crédit qui a expiré le 18 mai 2015, a été assortie d'un cap amortissable trimestriellement, destiné à couvrir les risques d'une hausse du taux variable (Euribor 1 mois) au-delà de 2,5%.

Le Groupe n'anticipe pas de risque de taux significatif dans un futur proche.

	31/12/2014	31/12/2015
Dettes à taux fixe <sup>(1)</sup>	3 %	0 %
Dettes à taux variable <sup>(1)</sup>	97 %	100 %

*(1) hors concours bancaires, basés sur des taux variables*

Le Groupe est en position nette de trésorerie de 2 337 K€ au 31/12/2015 contre une position net de 405 K€ au 31/12/2014 (Dettes financières y compris Concours bancaires – Disponibilités y compris VMP)

### *Risque de change*

Le groupe réalise moins de 10 % de ses ventes en devises autres que l'euro.

Dans ce contexte, le Groupe n'a pas eu recours à des instruments de couverture du risque de change. Il ne peut être exclu que les variations de taux de change puissent dans le futur avoir un effet négatif sur la valeur nette du Groupe, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

### *1-16 Gestion du risque sur le capital*

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, ainsi que sa stratégie de développement.

Pour préserver et ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs.

Le ratio Endettement net / Capitaux propres consolidés est de : -12.7 % au 31/12/2015 contre -2.2% au 31/12/2014.

Le Groupe n'a opéré aucun changement par rapport à l'exercice précédent, sur les objectifs, la politique et la procédure de gestion de son capital.



### 1-17 Autres charges nettes des produits opérationnels

Les autres charges nettes des produits opérationnels correspondent à des charges et/ou des produits clairement identifiées, ayant un caractère inhabituel et significatif.

### 1-18 Résultat par action

Le calcul du résultat par actions tient compte du nombre d'actions composant le capital social déduction faite des actions propres, soit un dénominateur utilisé de 7 900 436 titres au 31/12/2015.

La société ne possède pas d'instruments de capitaux propres dilutifs tels que les bons de souscriptions d'actions par exemple.

### 1-19 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le Groupe participe à des régimes de retraite à prestations définies par le biais d'indemnités de fin de carrières, excluant toutes indemnités facultatives de retraite. Ces droits sont provisionnés et déterminés de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale;
- ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- aucun actif n'est attaché à la couverture de ce régime et par conséquent le groupe n'est pas exposé à des risques associés.

## 2- NOTES SUR LE BILAN

### 2-1 Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

#### *Ecarts d'acquisition*

Valeurs brutes	31/12/2014	Augmentation s	Diminutions	31/12/2015
Sur PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	1 002 337	- -	- -	1 002 337
Sur VARENS ESPAÑA				
<b>TOTAL</b>	<b>1 339</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 339</b>

Dépréciations	31/12/2014	Augmentations	Diminution s	31/12/2015
Sur PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	- 337	- -	- -	- 337
Sur VARENS ESPAÑA				
<b>TOTAL</b>	<b>337</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>337</b>

### *Autres immobilisations incorporelles*

<b>Valeurs brutes</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Transfert/ variation de périmètre</b>	<b>31/12/2015</b>
Marques	2 439	-	-	-	2 439
Droit au bail, fonds de commerce et assimilés	0	-	-	-	0
Autres immob. Incorp et encours	222	11	28	-	205
<b>TOTAL</b>	<b>2 661</b>	<b>11</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>2 644</b>

<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Transfert/ variation de périmètre</b>	<b>31/12/2015</b>
Marques					
Droit au bail, fonds de commerce et assimilés	0	0	0	0	0
Autres immob. Incorp et encours	199	27	28	-	198
<b>TOTAL</b>	<b>199</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>198</b>

### *2-2 Tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles*

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des marques et droits au bail et éléments assimilés sont effectués sur la base des hypothèses mentionnées aux notes 1-6 et 1-7.

Une hausse du taux d'actualisation de 1% n'engendrerait pas de risque de perte de valeur.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1% n'engendrerait pas de risque de perte de valeur.

Une baisse du chiffre d'affaires de 5% n'engendrerait pas de risque de perte de valeur.

*2-3 Immobilisations corporelles*

Valeurs brutes	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	Transfert/ variation de périmètre	31/12/2015
Terrains	90	-	-	-	90
Constructions	1 476	-	-	-	1 476
Matériel et outillage	2 033	130	993	-	1 170
Autres immob. corpo. et encours	1 068	29	147	-84	866
<b>TOTAL</b>	<b>4 667</b>	<b>159</b>	<b>1 140</b>	<b>-84</b>	<b>3 602</b>

Amortissements et dépréciations	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	Transfert/ variation de périmètre	31/12/2015
Constructions	1 363	46	0	-	1 409
Matériel et outillage	1 663	152	961	-	854
Autres immob. corpo. et encours	933	26	122	-84	753
<b>TOTAL</b>	<b>3 959</b>	<b>224</b>	<b>1083</b>	<b>-84</b>	<b>3 016</b>

*2-4 Actifs financiers non courants*

	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	Variation périmètre	31/12/2015
Titres immobilisés	17		17		0
Titres de participation	426		0		426
<b>Total brut</b>	<b>443</b>		<b>17</b>		<b>426</b>
Provisions pour dépréciation	-278		4		-282
<b>Total net</b>	<b>165</b>		<b>21</b>		<b>144</b>
Dépôts et cautionnements	183		109		74
<b>TOTAL</b>	<b>348</b>		<b>130</b>		<b>218</b>

*2-5 Autres actifs non courants*

Néant

## 2-6 Impôt différés

	31/12/2014	31/12/2015
Différences temporaires résultant de dispositions fiscales	119	194
Différences temporaires sur retraitements de consolidation	15	40
Reports déficitaires <sup>(1)</sup>	1 594	1 179
<b>Total</b>	<b>1 728</b>	<b>1 413</b>

(1) Reports déficitaires dont la récupération paraît probable

Le montant total d'impôts différés non activés au 31 décembre 2015 s'élève à 666 K€ et correspond aux déficits fiscaux excédant l'horizon raisonnable de consommation.

Certains impôts différés actifs concernent des sociétés ayant un historique de pertes récentes.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus prévisionnel, les prévisions sur lesquelles sont fondées l'activation des impôts différés sont revues au minimum une fois par an. Les prévisions ont été mises à jour en janvier 2016.

S'agissant des sociétés françaises fiscalement intégrées, la consommation des impôts différés actifs intervient dans l'horizon retenu pour les prévisions, soit cinq ans. La principale hypothèse sous-tendant l'activation des impôts différés porte sur la fermeture du réseau de boutiques finalisée en 2015.

## 2-7 Stocks

	31/12/2014	31/12/2015
Matières premières	2 543	2 609
Produits intermédiaires et finis	2 784	2 375
<b>Total brut</b>	<b>5 327</b>	<b>4 984</b>
Provisions pour dépréciation	- 228	- 254
<b>Total net</b>	<b>5 099</b>	<b>4 730</b>

## 2-8 Créances clients, autres créances et compte de régularisation

	31/12/2014	31/12/2015
Créances clients et comptes rattachés	7 954	10 417
Créances clients cédées *	3 011	0
Autres créances	986	720
<b>Total brut</b>	<b>11 951</b>	<b>11 137</b>
Provisions pour dépréciation	- 544	- 588
<b>Total net</b>	<b>11 407</b>	<b>10 549</b>

\* Il s'agit de créances clients cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage non déconsolidant.

Les échéances des créances clients s'analysent comme suit :

Au 31/12/2015	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Non échues	7 964	-	7 964
Echues			
De 0 à 90 jours	1 605	-	1 605
Plus de 90 jours	848	554	294
<b>Total</b>	<b>10 417</b>	<b>554</b>	<b>9 863</b>

Le groupe a souscrit au niveau de sa filiale française, une assurance couvrant les risques de défaillance des clients à l'export.

A l'exception des créances faisant l'objet de provisions, les autres créances nettes sont à moins d'un an.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

### *2-9 Instruments financiers*

Conformément aux amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 qui définissent les modalités de classement des actifs financiers et des informations complémentaires à fournir, les principaux instruments financiers détenus par le groupe sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2015		Ventilation par classe d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	218	218			218		
Autres actifs non courants	0	0			0		
Créances clients et comptes rattachés - nets	10 549	10 549			10 549		
Autres créances nettes	238	238			238		
Actif financier dérivé (cap d'intérêt)	-	-			-		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 358	2 358	2 358				
<b>Actifs</b>	<b>13 363</b>	<b>13 363</b>	<b>2 358</b>		<b>11 005</b>	-	-
Dettes financières courantes	0	0				0	
Concours bancaires	21	21	21				
Dettes fournisseurs	2 892	2 892			2 892		
Autres dettes	1 516	1 516			1 516		
<b>Passifs</b>	<b>4 429</b>	<b>4 429</b>	<b>21</b>		<b>4 408</b>	<b>0</b>	-

	31/12/2014		Ventilation par classe d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
En milliers d'euros							
Actifs financiers non courants	348	348			348		
Autres actifs non courants	534	534			534		
Créances clients et comptes rattachés - nets	10 454	10 454			10 454		
Autres créances nettes	656	656			656		
Actif financier dérivé (cap d'intérêt)	-	-			-		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 159	3 159	3 159				
<b>Actifs</b>	<b>15 151</b>	<b>15 151</b>	<b>3 159</b>		<b>11 992</b>	-	-
Dettes financières courantes	2 694	2 694				2 694	
Concours bancaires	61	61	61				
Dettes fournisseurs	2 990	2 990			2 990		
Autres dettes	1 506	1 506			1 506		
<b>Passifs</b>	<b>7 251</b>	<b>7 251</b>	<b>61</b>		<b>4 496</b>	<b>2 694</b>	-

*Actifs financiers classés en « Juste valeur par résultat »*

La juste valeur de la « Trésorerie et des équivalents de trésorerie » est assimilée à leur valeur comptable compte tenu de leur maturité très courte. Par ailleurs, ces actifs financiers sont de niveau 1.

*Actifs financiers et passifs financiers classés en « Prêts, créances et autres dettes »*

La juste valeur des « Actifs financiers », « Créances clients », « Autres créances », « Fournisseurs » et « Autres dettes courantes » est assimilée à leur valeur au bilan, y compris des éventuelles dépréciations, compte tenu de leurs échéances courtes de paiement.

*Passifs financiers classés en « Dettes au coût amorti »*

La juste valeur des emprunts et dettes financières à taux fixe est déterminée pour chaque emprunt par actualisation des flux de trésorerie futurs en retenant les courbes de taux d'intérêt obligataire à la clôture de l'exercice et avec prise en compte du spread correspondant à la classe de risque du Groupe.

La valeur comptable des concours bancaires courants et autres emprunts à taux variable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

- Créances cédées

Le groupe possédait un contrat d'affacturage pour un montant plafonné à 2 500 K.

Le Groupe a mis fin à son contrat d'affacturage le 26 juin 2015.

## 2-10 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/2014	31/12/2015
Sicav monétaires	1	1
Obligations		
Instruments financiers	-	-
Disponible Factor	1 174	0
Autres disponibilités	1 984	2
		357
<b>Total</b>	<b>3 159</b>	<b>2 358</b>

Rapprochement entre la trésorerie figurant dans le tableau de flux de trésorerie et les postes du bilan :

	31/12/2014	31/12/2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 159	2 358
Concours bancaires	61	21
Trésorerie nette au bilan	3 098	2 337
Trésorerie selon TFT à la clôture	3 098	2 337

## 2-11 Capitaux propres – intérêts minoritaires

Le capital social de la société consolidante s'élève à 4.000 K€ et est divisé en 8.000.000 actions, d'une valeur nominal de 0,50 €, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Les actions propres détenues par la société (au nombre de 99 564, pour une valeur brute de 542 K€ au 31 décembre 2015) ont été imputées sur les réserves consolidées.

Ces actions ont été acquises au cours moyen de 5,45 € et présentent un cours de clôture de 4,34 €.

La variation de la situation nette consolidée part du groupe figure avec les autres états financiers au 31 décembre 2015 (bilan, compte de résultat et tableau de flux de trésorerie).

La variation de la part des minoritaires est détaillée ci-après.

<i>Situation nette – intérêts minoritaires</i>	31/12/2014	31/12/2015
Part des réserves des minoritaires	-59	72
Part de résultat des minoritaires	117	-18
Total intérêts des minoritaires	58	54

## 2-12 Dettes financières

<i>Détail</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>31/12/2015</b>
Emprunts auprès Ets. Crédit	93	0	93	0
Emprunts auprès des associés et sociétés liées	289	-	289	0
Concours bancaires courants	61		40	21
Autres dettes financières diverses	0		3	0
Dette factor	2 312		2312	0
<b>Total</b>	<b>2 755</b>	<b>0</b>	<b>2 734</b>	<b>21</b>

<i>Ventilation par échéance</i>	<i>Moins d'1 an</i>	<i>Plus d'1 an Moins de 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>	<b>Total</b>
Emprunts auprès des Ets de crédit	0			0
Emprunts auprès des associés et sociétés liées	0		-	0
Concours bancaires courants	21		-	21
Autres dettes financières diverses	0		-	0
Dette factor	0		-	0
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21</b>

## 2-13 Provisions pour risques et charges

<b>Provisions non courantes</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>31/12/2015</b>
Indemnités de départ à la retraite	266	43		309
<b>Total</b>	<b>266</b>	<b>43</b>		<b>309</b>

### *Provisions pour indemnités de départ à la retraite*

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vigueur au sein du groupe entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les engagements sont évalués sur la base des dispositions issues de la loi et des conventions collectives applicables et en utilisant les hypothèses suivantes :

- une rupture conventionnelle à l'âge de 70 ans,
- un taux de charges sociales patronales de 50% pour l'ensemble des salariés,
- la revalorisation annuelle des salaires est majorée de 0,50% par rapport à l'inflation,
- un taux de rotation annuelle de 6 % pour les cadres, de 3 à 12 % pour les non-cadres selon leur lieu de travail et nul pour les salariés de plus de 50 ans,
- les tables de mortalité TD17100 et 17120 pour respectivement, la population masculine et féminine,
- un taux actuariel de 2.03% correspondant à l'indice « Taux IBOX au 31/12/15 »



Avec un taux actuariel de 1.53 % la Provision pour indemnités de départ à la retraite serait de 328K€

Avec un taux actuariel de 2.53 % la Provision pour indemnités de départ à la retraite serait de 293K€

Conformément à la norme IAS 19, la décomposition de la variation de la provision pour indemnités de départ à la retraite est présentée ci-dessous :

	Engagement au 31/12/2014	Coûts des services rendus (1)	Coûts financiers (2)	Gains et pertes actuariels (3)	Engagement au 31/12/2015
Indemnités de départ à la retraite	266	47	5	-9	309
Total	266	47	5	-9	309

(1) Coûts comptabilisés en charges de personnel.

(2) Coûts comptabilisés en autres produits et charges financiers.

(3) Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ». La perte actuarielle de 9 K€

### *Provisions pour charges diverses*

Provisions	31/12/2014	Augmentations	Diminutions		31/12/2015
			Utilisées	Non utilisées	
Provision prud'hommes	221	0	99	-	122
Provision pour retours coffrets & marchandises	305	199	278	-	226
Total	526	199	377	-	348

### *Litiges et actions en justice*

Outre les risques prud'hommaux, l'appréciation des risques inhérents aux actions en justice qui résultent de la conduite normale des affaires n'a pas conduit le groupe à constituer de provisions autres que celles traduites dans les comptes.

### *2-14 Passif courant*

La totalité des dettes et provisions composant le passif courant est à moins d'un an.

## **3- NOTES SUR LE COMPTES DE RESULTAT**

### *3-1 Informations sectorielles*

#### *Répartition du chiffre d'affaires par secteur géographique*

Zone géographique	31/12/2014	31/12/2015
France	6 098	5 774
Europe	7 845	7 115
Reste du monde	11 057	10 516
Total	25 000	23 405

**Répartition du résultat opérationnel courant et de l'actif net non courant par secteur opérationnel**

	2015				Eléments de réconciliation	
	Parfums Ulric de Varens	Allemagne	Autres filiales étrangères	Non affectés	Eliminations intragroupe	Consolidé
Chiffre d'affaires	20 446	4 513	2 524	1 669	-5 748	23 404
Marge brute	9 163	1 895	1 017	1 670	-1 800	11 945
Résultat opérationnel courant	870	596	-407	513	0	1 572
Actifs nets non courants	1 578	7	40	3 251	-624	4 252

	2014				Eléments de réconciliation	
	Parfums Ulric de Varens	Allemagne	Autres filiales étrangères	Non affectés	Eliminations intragroupe	Consolidé
Chiffre d'affaires	21 916	4 218	2 929	2 201	-6 264	25 000
Marge brute	9 951	1 737	1 287	2 200	-2 374	12 800
Résultat opérationnel courant	808	446	153	550	-471	1 486
Actifs nets non courants	1 709	11	28	3 072	-300	4 520

Les secteurs opérationnels sont constitués par les structures juridiques au travers desquelles le Groupe exerce ses activités. Les entités ne remplissant pas les seuils quantitatifs de présentation sont regroupées comme le permet IFRS 8.

Les éléments non affectés en résultat sont constitués des frais de siège, des frais de créations marketing et des opérations de gestion des marques de la société mère. Les actifs nets non courants non affectés correspondent principalement aux marques.

**3-2 Charges de personnel et effectifs**

<b>Charges de personnel</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2015</b>
Rémunérations	2 869	2 804
Charges sociales	1 344	1 165
Participation des salariés	-	41
<b>Total</b>	<b>4 213</b>	<b>4 010</b>

<b>Effectif moyen permanent</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2015</b>
Cadres	17	16
Agents de maîtrise	18	27
Employés	50	40
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>83</b>

### 3-3 Dotations nettes aux amortissements et provisions et pertes de valeurs

	31/12/2014	31/12/2015
Dotations nettes aux amortissements	374	275
Dotations nettes aux pertes de valeurs s/actifs immobilisés		
<b>Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs</b>	<b>374</b>	<b>275</b>
Dotations nettes aux provisions :		
- sur créances	18	38
- sur stocks	228	254
- pour risques et charges	50	-65
Dotations nettes aux pertes et valeurs		
<b>Dotations nettes aux provisions et pertes de valeurs</b>	<b>296</b>	<b>227</b>
<b>Total</b>	<b>670</b>	<b>502</b>

Lorsque l'imputation était possible, les reprises de provisions correspondant à des provisions utilisées, ont été imputées sur les postes de charges concernés.

### 3-4 Autres charges nettes des produits opérationnels (non courants)

Les autres charges nettes des produits opérationnels non courants incluent les éléments ci-dessous :

- Pertes de valeur sur actifs : il s'agit des reprises de provisions sur actifs non courants, corporels et incorporels liées à la fermeture du réseau de boutiques en propre,
- Résultats de cession non récurrents : il s'agit des plus ou moins-values de cession sur les actifs corporels et incorporels, liées à la fermeture des boutiques en propre,
- Autres charges non courantes: cette rubrique correspond aux autres charges liées à la fermeture de boutiques.

	31/12/2014	31/12/2015
Autres charges nettes des produits opérationnels :		
- Dotations nettes aux pertes de valeurs sur actifs non courants	1005	-24
- Résultats de cession non récurrents	-945	22
- Autres charges non courantes	-179	-40
<b>Total</b>	<b>119</b>	<b>-42</b>

Les autres charges opérationnelles nettes des produits opérationnels (non courants) incluent le produit de cession des titres de la filiale Mexicaine ainsi que les coûts de fermeture de la dernière boutique.

### 3-5 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net peut être détaillé comme suit :

<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2015</b>
Intérêts s/ emprunts auprès des établissements de crédits	7	8
Intérêts s/ emprunts auprès d'associés & sociétés liées	8	4
Autres charges financières	8	0
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier net	23	12

### 3-6 Impôts courants et impôts différés

	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2015</b>
Impôts exigibles	-223	-338
Impôts différés	-168	-329
Total impôts	-391	-667

L'ensemble des sociétés françaises est soumis au régime d'intégration fiscale

### 3-7 Preuve de l'impôt

	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2015</b>
Résultat consolidé avant impôt	-1 340	1 589
Charge d'impôt théorique au taux national d'imposition	-447	-530
Effet des différences permanentes (charges non déductibles et produits non imposables)	77	46
Effet des retraitements sans impôt différé	-73	-74
Effet des déficits reportables, crédits d'impôts, taxations à des taux réduits & divers	-86	-113
Autres effets	-34	3
Impôt consolidé	-391	- 667

## 4- AUTRES INFORMATIONS

### 4-1 Engagements hors bilan

*Engagements donnés*

Pas d'engagement donné au 31 décembre 2015

### *Engagement reçu*

Lignes de financement non utilisées :  
Pool Bancaires : 1 150 K€

### *Engagement réciproque*

Pas d'engagement réciproque au 31 décembre 2015

#### *4-2 Evènements postérieurs à la clôture*

Aucun évènement important ayant un impact significatif sur les comptes consolidés de l'exercice n'est intervenu entre le 31 décembre 2015 et la date d'arrêté des comptes consolidés.

#### *4-3 Parties liées*

- **Sommes allouées aux dirigeants**

Conformément aux informations requises par IAS 24, le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 187 K€. Ces rémunérations se décomposent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2015
Salaires et avantages en nature bruts	187	187
Jetons de présence		
Charges de retraites spécifiques		
Coût des paiements en actions ou stock-options		
Total	187	187

- **Opérations avec des parties liées**

<i>Transactions avec la société mère</i>	31/12/2014	31/12/2015
Achat/ ventes de biens et services	-150	0
Dettes financières	172	0
Créances / dettes non financières		-
Engagements et garanties reçues	-	-

- Lors de la création de certaines filiales, le groupe s'est associé à des distributeurs locaux. Ces filiales effectuent ainsi des transactions commerciales avec les actionnaires minoritaires ou des entités liées à ces actionnaires minoritaires. Ces transactions sont constituées de ventes de produits des filiales aux distributeurs et de prestations de services fournies par les distributeurs aux filiales. Sont concernées les filiales situées à Singapour, en Roumanie et en Turquie.

**SAE AUDIT**

*Commissaire aux comptes*

**9 rue Henri Dunant**

**91600 SAVIGNY SUR ORGE**

**HOCHE AUDIT**

*Commissaire aux comptes*

**35 avenue Victor Hugo**

**75116 PARIS**

**ULRIC DE VARENS**

Société Anonyme au capital de 4 000 000 €

6 rue de Berri

75008 PARIS

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**Exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ULRIC DE VARENS SA tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie sont comptabilisés et évalués selon les méthodes décrites dans les notes 1-6 et 1-7 de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié la pertinence de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.
- Les notes 1.11 et 2.6 de l'annexe exposent les règles et les hypothèses retenues pour activer les impôts différés. Nous avons vérifié le caractère approprié des règles appliquées et avons apprécié les données et hypothèses sous-tendant leur activation, en lien avec les prévisions établies par la direction. Nous nous sommes par ailleurs assurés de la pertinence des informations communiquées en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VERIFICATION SPECIFIQUE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Savigny sur Orge et Paris, le 28 avril 2016

#### **Les commissaires aux comptes**

##### **SAE AUDIT**

Représentée par Jonathan HOSSENLOPP

##### **HOCHE AUDIT**

Représentée par Dominique JUTIER



**ULRIC DE VARENS**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4 000 000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : PARIS (75008), 6 RUE DE BERRI**  
**398 667 063 RCS PARIS**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE**  
**GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2016**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour vous demander de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- Examen du rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne de la société et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur ledit rapport.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-135 du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.228-92 du Code de commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Affectation du résultat.
- Renouvellement des mandats d'un co-commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant.
- Renouvellement des mandats d'administrateurs.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter en bourse par la société ses propres actions.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'annulation des actions propres de la société.

- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons donc d'examiner les comptes sociaux et les comptes consolidés qui traduisent la situation de la société et du Groupe ULRIC DE VARENS à la clôture de l'exercice écoulé, et nous vous présentons l'évolution de la situation depuis cette clôture ainsi que les perspectives de développement.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Les comptes sociaux ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de leur présentation ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Concernant les comptes consolidés du Groupe, les principes et méthodes comptables sont conformes avec ceux retenus pour la clôture annuelle au 31 décembre 2014.

## **ACTIVITE DE LA SOCIETE ULRIC DE VARENS ET DE SES FILIALES**

### **ULRIC DE VARENS / COMPTES SOCIAUX**

#### **Examen du compte de résultat**

Le chiffre d'affaires net de la société ULRIC DE VARENS, holding du Groupe, s'est élevé à la somme de 256 K€ soit une diminution de 60,79 % par rapport à l'exercice précédent (653 K€).

Le poste « Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions, transfert de charges » s'élève à la somme de 10 K€.

Il convient d'ajouter à cette somme le poste « Autres Produits » pour un montant de 1 421 K€.

Les « Autres produits » proviennent essentiellement des redevances versées par la société PARFUMS ULRIC DE VARENS, filiale de la société ULRIC DE VARENS, au titre de la concession des marques dont la société ULRIC DE VARENS a la propriété.

Les produits d'exploitation se sont élevés en conséquence à la somme de 1 687 K€.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 183 K€ et comprennent notamment les postes suivants :

- |   |        |
|---|--------|
| – Autres achats et charges externes :     | 853 K€ |
| – Impôts, taxes et versements assimilés : | 50 K€  |

– Salaires et traitements :	187 K€
– Charges sociales :	79 K€
– Dotations aux amortissements sur immobilisations :	12 K€
– Dotations aux provisions :	2 K€

Le résultat d'exploitation est en conséquence bénéficiaire d'un montant de 504 K€.

Les produits financiers et les charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 439 K€, correspondant principalement aux dividendes distribués par les filiales, et de 230 K€, correspondant principalement aux dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions.

En conséquence notre résultat courant avant impôts s'élève à la somme de 713 K€.

Il convient de signaler un résultat exceptionnel déficitaire ressortant à -5 K€.

Nous vous précisons que la société ULRIC DE VARENS, qui détient 100 % du capital social de la société PARFUMS ULRIC DE VARENS a opté avec cette dernière pour le régime d'intégration fiscale mis en place par les articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 887 K€.

### **Présentation du bilan**

#### **Examen des postes d'actif**

Le poste « Concessions, brevets et licences », d'un montant net de 2 439 K€, est amorti à hauteur de 41 K€.

Les immobilisations corporelles s'élèvent en montant brut à la somme de 95 K€ au 31 décembre 2015 et en montant net à la somme de 0,20K€

Le poste « Immobilisations financières » s'élève à la somme brute de 12 889 K€ dont 11 310 K€ de titres de participation. Des provisions sont comptabilisées à hauteur de 1 846 K€.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 9 133 K€, dont 53 K€ correspondant aux charges constatées d'avance.

#### **Examen des postes de passif**

Le capital social est de 4 000 K€ et le montant des capitaux propres de 21 781 K€.

Des provisions pour risques sont comptabilisées à hauteur de 43 K€.

Le poste « Dettes » s'élève à la somme de 791 K€ et comprend les postes suivants :

– Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	8 K€
– Dettes Fournisseurs et comptes rattachés :	586 K€
– Dettes fiscales et sociales :	165 K€
– Dettes diverses :	32 K€

### **PARFUMS ULRIC DE VARENS (FRANCE)**

Notre participation dans cette société française est de 100 %.

La société PARFUMS ULRIC DE VARENS a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, un chiffre d'affaires hors taxes de 20 446 K€ et a constaté un bénéfice de 528 K€.

Les titres de cette filiale ne font pas l'objet de provision.

Des avances à hauteur de 6 871 K€ au 31 décembre 2015 ont été consenties au profit de cette filiale.

#### **ULRIC DE VARENS GMBH (ALLEMAGNE)**

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société ULRIC DE VARENS GMBH, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Allemagne, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 un chiffre d'affaires hors taxes de 4 513 K€ et a constaté un résultat de 416 K€.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 300 K€ de dividendes de cette filiale au titre de l'exercice écoulé.

Les titres de cette filiale ne font pas l'objet de provision.

#### **VARENS ITALIA SRL (ITALIE)**

Notre participation dans cette société est de 85 %.

La société VARENS ITALIA SRL, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Italie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 un chiffre d'affaires hors taxes de 658 K€, et a constaté une perte de -139 K€.

Les titres de cette filiale ne font pas l'objet de provision.

Des avances à hauteur de 10 K€ au 31 décembre 2015 ont été consenties au profit de cette filiale.

#### **ULRIC DE VARENS ESPANA SA (ESPAGNE)**

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société VARENS ESPANA SA, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Espagne, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 un chiffre d'affaires hors taxes de 267 K€, et a constaté une perte de -219 K€.

Les titres de cette filiale sont intégralement provisionnés.

Des avances à hauteur de 300 K€ au 31 décembre 2015 ont été consenties au profit de cette filiale.

#### **VARENS ROMANIA SRL (ROUMANIE)**

Notre participation dans cette société est de 85 %.

La société VARENS ROMANIA SRL, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Roumanie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 un chiffre d'affaires hors taxes de 93 K€, et a constaté une perte de -6 K€.

Les titres de cette filiale ne font pas l'objet de provision.

### **PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK (RUSSIE)**

Notre participation dans cette société est de 95 %.

La société PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Russie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 un chiffre d'affaires hors taxes de 75 K€, et a constaté une perte de -186 K€.

Les titres de cette filiale ne font pas l'objet de provision.

Des avances à hauteur de 324 K€ au 31 décembre 2015 ont été consenties au profit de cette filiale.

### **VARENS HELLAS LTD (GRECE)**

Notre participation dans cette société est de 80 %.

La société VARENS HELLAS LTD, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Grèce, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 un chiffre d'affaires hors taxes de 416 K€ et a constaté un résultat de 1 K€.

Les titres de cette filiale ne font pas l'objet de provision.

### **VARENS SINGAPORE PTE LTD (SINGAPOUR)**

Notre participation dans cette société est de 70 %.

La société VARENS SINGAPORE PTE LTD, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS à Singapour et en Indonésie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 un chiffre d'affaires hors taxes de 616 K€ et a constaté un résultat de 66 K€.

Les titres de cette filiale ne font pas l'objet de provision.

### **PARFUMVARENS KOZMETIK (TURQUIE)**

Notre participation dans cette société est de 51 %.

La société PARFUMVARENS KOZMETIK, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Turquie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 un chiffre d'affaires hors taxes de 404 K€ et a constaté une perte de -79 K€.

Les titres de cette filiale ne font pas l'objet de provision.

Des avances à hauteur de 593 K€ au 31 décembre 2015 ont été consenties au profit de cette filiale.

### **FILIALES DECONSOLIDEES**

Les filiales suivantes, sans activité, ne sont pas consolidées par le groupe :

- Ulric de Varens UK Limited (Royaume-Uni).
- Ulric de Varens Poland SP (Pologne).
- Ulric de Varens S.A (Uruguay)
- Parfums Ulric de Varens Shanghai (Chine).
- Varens Portugal (Portugal).

- Varens Argentina S.A (Argentine).
- Ulric de Varens Middle East (Dubai).

A l'exception de Dubai, les titres de ces filiales sont provisionnés en intégralité.

Les titres de la filiale Varens Mexico SA DE CV (Mexique) ont été cédés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et ont été déconsolidés au titre de cet exercice.

## **PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES**

### **PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Sociétés Consolidées	Sièges sociaux	% de détention	
		2014	2015
<b>PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS</b>	<b>Paris</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>VARENS ESPANA SA</b>	<b>Madrid</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>ULRIC DE VARENS GMBH</b>	<b>Berlin</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>VARENS ITALIA SRL</b>	<b>Milan</b>	<b>85 %</b>	<b>85 %</b>
<b>VARENS HELLAS LTD</b>	<b>Athènes</b>	<b>80 %</b>	<b>80 %</b>
<b>VARENS MEXICO SA DE CV</b>	<b>Mexico</b>	<b>60 %</b>	<b>Déconsolidé</b>
<b>VARENS SINGAPORE PTE LTD</b>	<b>Singapour</b>	<b>70 %</b>	<b>70 %</b>
<b>PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK</b>	<b>Moscou</b>	<b>95 %</b>	<b>95 %</b>
<b>VARENS ROMANIA SRL</b>	<b>Bucarest</b>	<b>85 %</b>	<b>85 %</b>
<b>PARFUM VARENS KOZMETIK</b>	<b>Istanbul</b>	<b>51 %</b>	<b>51 %</b>

### **ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

Le chiffre d'affaires net consolidé s'élève à 23 405 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 contre 25 000 K€ au titre de l'exercice précédent, représentant une diminution de 6,38 %.

Le résultat opérationnel courant fait ressortir un bénéfice de 1 573 K€ contre 1 486 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel fait ressortir un bénéfice de 1 614 K€ au 31 décembre 2015 contre 1 368 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 920 K€ au 31 décembre 2015, contre 949 K€ au 31 décembre 2014 et le résultat net consolidé part du groupe à 940 K€, contre 832 K€ au 31 décembre 2014.

## **EXAMEN DU BILAN CONSOLIDE**

### **Examen des postes d'actif**

Les écarts d'acquisition s'élèvent à un montant net de 1 002 K€ au 31 décembre 2015.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 2 446 K€ et les immobilisations corporelles à la somme nette de 585 K€.

Les autres actifs financiers non courants figurent à l'actif du bilan consolidé pour un montant de 218 K€.

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à la somme de 1 413 K€.

L'actif courant s'élève à la somme de 17 914 K€.

### **Examen des postes de passif**

Le montant des capitaux propres part du groupe est de 18 389 K€, et le montant des capitaux propres consolidés de 18 442 K€.

Les intérêts minoritaires figurent au passif du bilan consolidé pour 54 K€.

Le passif consolidé non courant s'élève à la somme globale de 310 K€ et correspond intégralement au poste « Avantage du personnel ».

Le passif consolidé courant s'élève à la somme globale de 4 826 K€ et comprend notamment les postes suivants :

– Concours bancaires :	21 K€
– Dettes Fournisseurs :	2 892 K€
– Autres dettes:	1 516 K€
– Provisions courantes :	348 K€
– Impôts courants :	49 K€

## **COMMENTAIRES - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES - EVOLUTION PREVISIBLE**

Ulric de Varens a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 23,40 M€, en baisse de 6,4% par rapport à 2014.

En France, le contexte économique difficile et la fermeture des dernières boutiques ont impacté le chiffre d'affaires sur l'année 2015.

A l'international, qui représente 75% de l'activité du Groupe, les ventes dans certaines zones clés du groupe telles que le Brésil ou la Russie ont été fortement touchées là aussi par la crise économique.

Ulric de Varens s'est parallèlement développé dans d'autres zones de marchés à fort potentiel en signant de nouveaux contrats de distribution, notamment aux Etats-Unis où ses gammes de parfums ont été particulièrement bien accueillies.

## **Confirmation du retour à la rentabilité du Groupe**

Malgré une activité en baisse, l'exercice 2015 d'Ulric de Varens est profitable grâce à une bonne maîtrise de ses coûts, liée principalement à la rationalisation de ses filiales et la fermeture de ses dernières boutiques en France.

Ulric de Varens a réussi à maintenir son taux de marge brute à 51,0%.

Le résultat opérationnel courant, qui tient compte d'une augmentation des frais de marketing suite au démarrage en fin d'exercice d'une campagne de communication grand média (publicité TV sur les grandes chaînes nationales) progresse toutefois de 5,8% par rapport à 2014 grâce à une bonne maîtrise générale des coûts.

Le résultat opérationnel s'élève à 1,61 M€, en hausse de 18,0% et ressort à 6,9% du chiffre d'affaires 2015, soit une amélioration de 1,4 points par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net part du groupe s'établit à 0,94 M€, en hausse de 13,0% par rapport à 2014.

## **Une situation financière toujours solide**

La structure bilancielle d'Ulric de Varens ressort renforcée au 31 décembre 2015. Les capitaux propres part du groupe sont stables à 18,4 M€, la trésorerie nette s'élève à 2,3 M€ et l'endettement du Groupe est nul suite à un remboursement total de la dette financière du Groupe.

## **Perspectives**

En 2016, Ulric de Varens va maintenir ses efforts marketing pour renouer avec la croissance de son activité tout en poursuivant la maîtrise de ses charges opérationnelles.

### **Le Groupe s'appuiera sur :**

- Le lancement au 2nd semestre 2016 de 2 nouvelles gammes de parfums particulièrement innovantes pour femmes, une gamme orientale et une gamme eaux fraîches intenses.
- Des nouvelles tailles de déodorants de 200 ml vont être prochainement commercialisées dans les pays du Moyen-Orient et du Maghreb.
- La satisfaction client et l'innovation produit sont au cœur de notre stratégie commerciale afin de coller au mieux aux attentes de nos marchés et ainsi dégager de la croissance durable.

Le Groupe est confiant dans la pertinence de sa stratégie et aborde l'exercice 2016 avec optimisme.



## **EVOLUTION DES COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS**

Un tableau retraçant l'évolution du cours de bourse entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 19 avril 2016 figure en **Annexe**.

## **DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES - RISQUES ENCOURUS EN CAS DE VARIATION DES TAUX D'INTERET, DES TAUX DE CHANGE OU DES COURS DE BOURSE - UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le Groupe Ulric de Varens n'est pas confronté à des risques particuliers, sous réserve de la gestion de la trésorerie, ainsi que des problèmes éventuels de recouvrement de créances.

La structure de l'actionariat évite tout risque sur l'activité du Groupe qui résulterait d'une variation du cours de bourse.

Les risques de variation des taux d'intérêts et de taux de change sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le faible endettement du Groupe limite les risques liés à une hausse des taux d'intérêt.

Le Groupe est globalement peu exposé aux risques de change (moins de 10% des ventes sont facturés en devises autres que l'euro).

Le Groupe bénéficiait d'une ouverture de crédit amortissable de 400 K€, non utilisée courant 2015. Cette ouverture de crédit qui a expiré le 18 mai 2015 était assortie d'un cap amortissable trimestriellement, destiné à couvrir les risques d'une hausse du taux variable (Euribor 1 mois) au-delà de 2,5%.

Le Groupe n'utilise aucun autre instrument financier sous réserve du contrat de liquidité.

Aucun élément significatif, et non mentionné dans le présent rapport, susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique n'est à relever.

## **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS**

Aucun événement suffisamment important pour être relaté dans le présent rapport n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

## **APPROBATION DES COMPTES DE LA SOCIETE ULRIC DE VARENS**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de la société ULRIC DE VARENS arrêtés à la date du 31 décembre 2015, tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un bénéfice de 886 859,41€ €.

## **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 886 859,41€ de la manière suivante :

Distribution de dividendes :	730 000,00€
Report à Nouveau :	156 859,41€

Le dividende par action s'élèverait ainsi à 0,09125 €. €. Il serait mis en paiement au plus tard le 30 juin 2016.

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société ULRIC DE VARENS au moment de la mise en paiement serait affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le montant distribué aux actionnaires personnes physiques serait intégralement éligible à l'abattement de 40 % édicté par l'article 158 du Code général des impôts.

### **APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés du Groupe ULRIC DE VARENS arrêtés à la date du 31 décembre 2015 tels qu'ils vous ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir :

- Un résultat net consolidé de 920 K €,
- Un résultat consolidé part du Groupe de 940 K €.

### **RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

<b>Exercice social</b>	<b>Dividendes</b>	<b>Abattement (article 158 du CGI)</b>	<b>Montant éligible à l'abattement</b>
31/12/2014	0,09125 €	0,0365 €	NC
31/12/2013	Néant	Néant	Néant
31/12/2012	Néant	Néant	Néant

### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice ne contient pas de dépenses correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même Code.

### **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Situation au 19 avril 2016 : nombre total d'actions : 8.000.000

<b>- <u>Nom des actionnaires nominatifs</u></b>	<b>- <u>Pourcentage de détention</u></b>	<b>- <u>Nombre d'actions</u></b>	<b>- <u>Nombre de voix</u></b>
M. Michel JEAN AUBRY	ns	10	10
M. Jean-Claude BALAJEWIEZ	ns	30	60
M. Gilles BALAYER	ns	80	160
M. Pierre Marie BERGER	ns	2.400	4.800
Mme Bernadette CANAL	ns	152	304

Mme Catherine CHABROL	ns	77	154
M. Guy DOURLENS	ns	20	40
M. Jean-Claude DUSSAUX	ns	25	50
Mme Christiane FLAMARD	ns	10	20
M. Gilles GUSELLA GUILPIN	ns	1	2
M. Herbert HERNANDEZ	ns	22	44
M. Dominique JUNG	ns	150	300
M. Claude LAGARRIGUE	ns	19	38
M. Jules MARMONT	ns	20	40
Mme MARMONT	ns	20	40
M. Philippe MAUBERT	ns	1	2
M. Jorge Enrique MOJICA BUITRAGO	ns	1	2
M. Yves PERRIN	0,4%	31.975	63.950
Mme Marie-Paule PICANDET	ns	10	20
Mme Patricia PLIEUX DE DIUSSE	ns	1	2
ULRIC CREATIONS	92,9%	7.431.981	14.863.962
M. Ulric VIELLARD	ns	1	2
Public	5,5%	438.571	438.581
Auto-détention ULRIC DE VARENS	1,2%	94 423	/
<b>Soit au total</b>	<b>100%</b>	<b>8.000.000</b>	<b>15.372.583</b>

Conformément aux dispositions légales nous vous précisons que notre société n'a pas attribué d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions, de bons de souscription d'actions (BSA) ou bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE).

**OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES, SUR LEURS TITRES**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société au cours de l'exercice 2015

par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

Nombre de titres cédés : Néant

Nombre de titres acquis : Néant

Nombre de titres souscrits : Néant

### **OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées par la société ULRIC DE VARENS sur ses propres actions au titre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale en date du 27 mai 2015 qui a décidé d'autoriser le conseil d'administration pour une durée de dix-huit (18) mois, avec faculté de subdéléguer, à faire acheter par la société ses propres actions dans les conditions suivantes :

- |   |                  |
|---|------------------|
| – Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises : | 10 % des actions |
| – Nombre maximal d'actions pouvant être acquises :      | 800.000 actions  |
| – Prix d'achat global maximum :                         | 16.000.000 €     |
| – Prix d'achat unitaire maximum :                       | 20 €             |
| – Prix de vente unitaire minimum :                      | 1 €              |

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société ULRIC DE VARENS a procédé à l'acquisition de 27 870 actions au cours moyen de 4,35 € et a vendu 25 443 actions au cours moyen de 4,37 €.

Le volume en euros des acquisitions s'est élevé à 121 K€ et le volume en euros des ventes à 111 K€.

Les actions propres détenues par la société ont été utilisées :

- Soit en vue de l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement,
- Soit en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

La société détenait, au 31 décembre 2015, 99 564 actions ULRIC DE VARENS, d'une valeur brute de 543 K€ et d'une valeur nominale de 0,5 €, représentant 1,2 % de son capital social.

La valeur boursière de nos actions propres est inférieure au coût historique. Une provision de 110 K€ a été constatée pour ramener la valeur des titres à leur valeur d'inventaire.

### **ACTIONNARIAT DES SALARIES**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce relatif à la participation des salariés, nous vous informons qu'aucun titre de la société ne fait l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE) ou n'est frappé d'une inaccessibilité.

### **ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS**

Nous vous informons qu'aucune attribution gratuite d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants du Groupe ULRIC DE VARENS n'a été décidée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial prévu à l'article L 225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce.

### **REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et les sociétés contrôlées, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux :

Monsieur Ulric VIEILLARD (ULRIC DE VARENS):	81 K€
Monsieur Yves PERRIN : (ULRIC DE VARENS):	110 K€
Dont avantages en nature de :	8 K€

Il est précisé que les rémunérations des mandataires sociaux sont composées exclusivement d'éléments fixes, et qu'aucun engagement n'a été pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

### **ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Nous n'avons effectué aucun investissement particulier en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2015.

### **LISTE DES MANDATS**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons en **Annexe**, d'après les informations qui nous ont été communiquées, la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

### **DELEGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Nous vous rappelons, conformément à l'article L.225-100 alinéa 7 du Code de commerce, que l'assemblée générale de la société ULRIC DE VARENS a consenti les délégations de compétence suivantes au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2014 :

- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.

Nous vous indiquons que ces délégations n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## **INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce issu de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 relatives à la publication des informations sur les délais de paiement, un tableau relatif à la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices clos, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance figure en **Annexe** au présent rapport.

## **CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE**

Les informations présentées dans ce chapitre sont établies dans le cadre du décret d'application de la loi « Grenelle II ». Certaines informations prévues par le décret ne sont pas produites ici dans la mesure où elles n'apparaissent pas pertinentes au regard de l'activité et de l'organisation ou elles ne sont pas intégrées à ce jour au sein de la société.

### **1° Informations sociales :**

L'essentiel des effectifs employés par le groupe se situe au sein de ses structures françaises. Les filiales étrangères demeurent des structures légères, ayant une activité de distribution.

#### **a) Emploi :**

- *Effectif moyen et répartition des salariés*

<b><i>Ventilation géographique</i></b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Sociétés françaises	71	73
Sociétés étrangères	12	13
Total	83	85

<b><i>Ventilation par catégorie</i></b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Cadres	16	17
Agents de maîtrise	27	18
Employés	40	50
Total	83	85

<b><i>Ventilation par sexe</i></b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Hommes	38 %	41 %
Femmes	62 %	59 %

*- Embauches et licenciements ;*

Les principaux mouvements d'effectifs constatés sur l'exercice ont concerné du personnel affecté aux boutiques en propre du groupe.

*- Rémunérations et évolution*

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Rémunérations	2 719	2 769
Intéressement	85	100
Charges sociales	1 165	1 344
Participation des salariés	41	-
<b>Total</b>	<b>4 010</b>	<b>4 213</b>

Un accord de participation des salariés aux résultats a été conclu conformément à la réglementation française applicable en la matière.

Par ailleurs, des accords d'intéressement sont également en vigueur sur la principale structure française du groupe ainsi que sur la holding.

*b) Organisation du travail :*

*- Organisation du temps de travail*

En France, le temps de travail est organisé sur la base d'une durée moyenne hebdomadaire de 35 heures. Dans les filiales étrangères, la durée de travail appliquée est celle en vigueur selon la réglementation locale applicable.

La majorité des salariés travaille sur une base de temps plein.

*- Absentéisme*

Les principales causes d'absentéisme constatées au sein du groupe concernent des absences pour arrêts maladie ou pour congés maternité/paternité. Les absences pour accident du travail ou de trajet ou pour maladie professionnelle ne sont pas significatives.

*c) Relations sociales :*

*- Organisation du dialogue social*

Conformément à la loi, un comité d'entreprise et des délégués du personnel ont été mis en place dans la société PARFUMS ULRIC DE VARENS, représentant 83% de l'effectif moyen du groupe. La direction organise des réunions avec ces représentants du personnel afin de les informer de l'activité, de la situation financière, des enjeux sociaux et des perspectives.

Les principaux accords collectifs en vigueur dans le groupe concernent l'aménagement du temps de travail, la participation légale des salariés et l'intéressement.

*d) Santé et sécurité :*

L'activité du groupe Ulric de Varens n'est pas génératrice de situations dangereuses pour la santé de ses salariés.

Le nombre d'accidents du travail constatés sur l'exercice demeure ainsi très faible (5 accidents) et de faible gravité.

Il est rappelé ici que le groupe ne possède pas d'unité de production et qu'il dispose d'un entrepôt logistique situé à Bernay (France).

Conformément à la réglementation française, le document unique d'évaluation des risques (DUER), permettant un suivi des conditions de santé et de sécurité au travail, a été mis en place au sein de la société PARFUMS ULRIC DE VARENS, principale filiale du groupe, propriétaire de l'entrepôt.

*e) Formation :*

Ulric de Varens confie ses obligations légales en matière de formation aux organismes paritaires collecteurs (OPCA).

Les salariés disposant du CPF sont par ailleurs invités à les utiliser en vue d'améliorer leurs compétences par rapport au poste occupé ou en vue de leur évolution dans un nouveau poste.

Chaque salarié, acquiert 24 heures par an à temps complet jusqu'à 120 heures puis 12 heures par an, dans la limite de 150 heures.

Les salariés des sociétés françaises ont bénéficié des heures de formation suivantes au cours de l'exercice :

- Au titre des plans de formation prévus par le groupe: 470 heures

*f) Egalité de traitement :*

La direction du groupe veille à ce que les recrutements, ainsi que les niveaux de rémunération et les opportunités d'évolution soient fondés sur les compétences identifiées et non sur des critères discriminants tels que le sexe, l'âge, l'origine ethnique ou la religion.

Ulric de Varens n'emploie pas de personnel handicapé mais fait appel à des centres d'aides par le travail (CAT), qui interviennent pour la fourniture de consommables ou de conditionnements.

*g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :*

L'ensemble du groupe Ulric de Varens respecte les stipulations des conventions fondamentales de l'OIT, notamment en ce qui concerne la liberté d'association, le droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, le travail forcé et le travail des enfants.



## **2° Responsabilité sociale et environnementale:**

Le groupe Ulric de Varens concentre son expertise autour de la création et de la distribution de produits de parfumerie.

A ce titre, le groupe a développé des partenariats durables avec divers prestataires et fournisseurs assurant la fabrication industrielle.

La majeure partie de la production est réalisée en France et dans d'autres pays d'Europe, dans le respect des réglementations européennes en vigueur en matière de sécurité environnementale et de sécurité des produits cosmétiques.

Ainsi, en coopération avec ses fournisseurs, Ulric de Varens a veillé à adapter la composition de ses produits par rapport à la réglementation REACH en vigueur, dont l'objectif est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques que peuvent poser les produits chimiques, de promouvoir les méthodes d'essai alternatives ainsi que la libre circulation des substances au sein du marché intérieur européen.

Enfin, Ulric de Varens a mis en place un service client permettant aux consommatrices et aux consommateurs de contacter la société par téléphone ou par mail, en vue de toujours leur offrir le meilleur rapport plaisir/ qualité/ prix.

## **3° Economie circulaire:**

Ulric de Varens contribue aux divers programmes de récupération et de traitement des déchets (« eco-emballage »/ « point vert ») dans les pays dans lesquels sont présentes ses filiales.

### **AUTORISATION AU PROFIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIETE**

Nous vous invitons à autoriser le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au président directeur général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Le pourcentage maximum d'actions qui pourrait être détenu serait fixé à 10 % des actions composant le capital social de la société.

Le conseil d'administration serait également autorisé à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

Ces autorisations seraient consenties pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée et se substitueraient à celles octroyées par l'assemblée générale en date du 27 mai 2015.

Le conseil d'administration informerait le cas échéant les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application desdites autorisations lors de l'assemblée générale annuelle.

**DELEGATION DE COMPETENCE A CONSENTIR AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER, AVEC  
MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES  
ACTIONNAIRES, A L'EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU  
DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL DE  
LA SOCIETE ET/OU DE TITRES DE CREANCE**

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au conseil d'administration en vue de décider et réaliser l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance.

L'octroi d'une telle délégation permettrait au conseil d'administration de bénéficier, dans les limites et le cadre fixés par l'assemblée générale, de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder, au moment et selon les modalités qui seront opportunes, aux levées de fonds nécessaires au développement de la société ULRIC DE VARENS et au financement de ses investissements.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L 225-129-2 du Code de commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée et se substituerait à celle octroyée par l'assemblée générale en date du 17 juin 2014, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Nous vous rendrons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

**DELEGATION DE COMPETENCE A CONSENTIR AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL  
SOCIAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, BENEFICES OU  
PRIMES**

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au conseil d'administration en vue de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution gratuite d'actions ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L 225-129-2 du Code de commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée et se substituerait à celle octroyée par l'assemblée générale en date du 17 juin 2014, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Nous vous rendrons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

**DECISIONS A PRENDRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-129-6  
DU CODE DE COMMERCE ET L.3332-18 ET SUIVANTS DU CODE  
DU TRAVAIL**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, lors de toute décision d'augmentation de capital par apport en numéraire, ou de délégation à cet effet,

l'assemblée générale extraordinaire doit également se prononcer sur un projet de résolution relative à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant maximal égal à 3 % du capital, dans les conditions prévues à l'article L.3332-1 et suivants du Code du travail, réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce et adhérant à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire.

L'assemblée confèrerait tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins de déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription.

La délégation serait consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée et se substituerait à celle octroyée par l'assemblée générale en date du 17 juin 2014.

Nous soulignons que ce projet de résolution est présenté à l'assemblée des actionnaires pour se conformer à la loi.

Le conseil d'administration émet un avis défavorable sur un tel projet et souhaite le voir rejeter.

#### **PROPOSITION DE RENOUELEMENT DES MANDATS D'UN CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT**

Nous vous informons que les fonctions respectives de co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société SAE AUDIT (anciennement dénommée ANSON AUDIT ET ASSOCIES) et de Laurent DUCHATEL prennent fin à l'issue de la présente assemblée générale et vous proposons de les renouveler dans lesdites fonctions pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### **PROPOSITION DE RENOUELEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS**

Nous vous proposons de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Ulric VIELLARD et Monsieur Yves PERRIN, qui arriveront à expiration à l'issue de la présente assemblée, pour une durée qui prendrait fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2021.

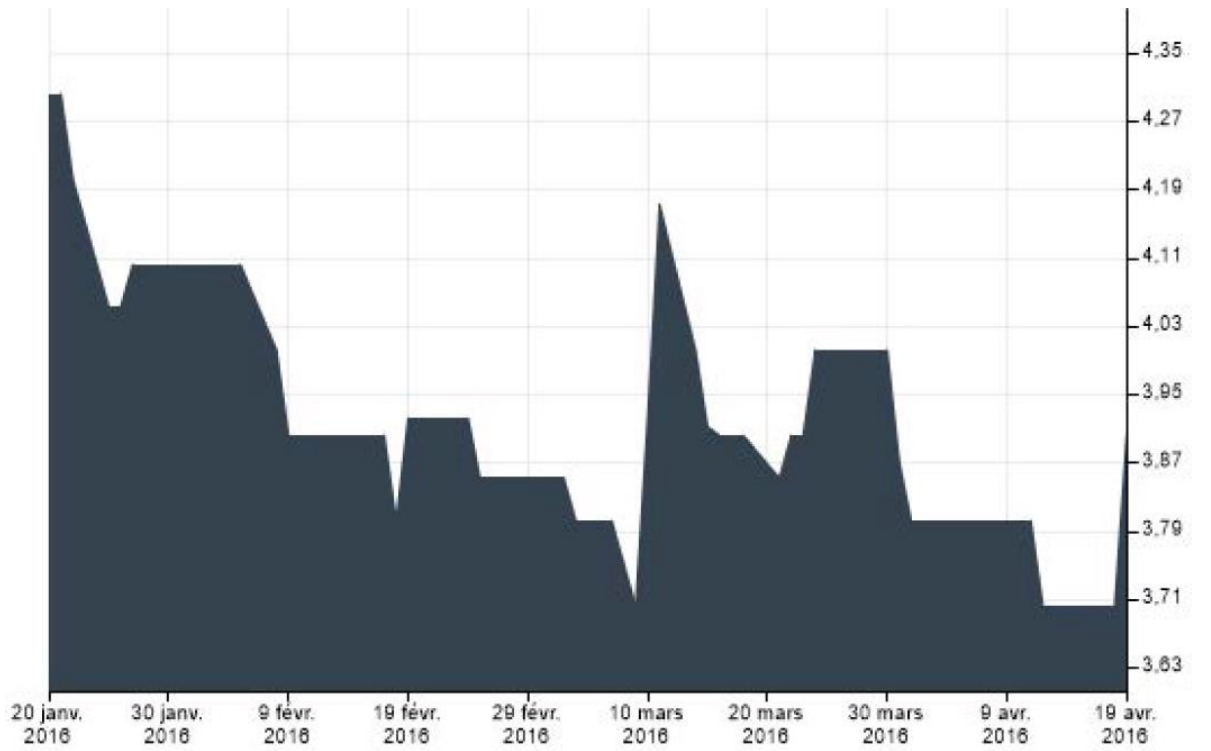
Nous vous précisons que Monsieur Yves PERRIN continuerait d'exercer ses fonctions d'administrateur en cumul avec ses fonctions salariées à la Direction Générale, telles que définies par le contrat de travail à durée indéterminée conclu le 3 juin 1989.

#### **CONCLUSION**

En conclusion, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil d'administration quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration

**ANNEXE 1 : EVOLUTION DU COURS DE BOURSE  
ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 ET LE 19 AVRIL 2016**



**ANNEXE 2 : LISTE DES MANDATS**  
(Article L.225-102-1 du Code de commerce)

<b>Dirigeants</b>	<b>Dénomination sociale de la société</b>	<b>Mandat social</b>
<b><i>Ulric VIELLARD</i></b>	<i>ULRIC DE VARENS (SA)</i>	<i>Président directeur général</i>
	<i>PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS</i>	<i>Président</i>
	<i>VARENS ESPANA SA</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>
	<i>ULRIC DE VARENS GMBH</i>	<i>Directeur</i>
	<i>VARENS ITALIA SRL</i>	<i>Gérant</i>
	<i>VARENS SINGAPORE PTE LDT</i>	<i>Directeur</i>
	<i>VARENS MIDDLE EAST FZCO*</i>	<i>Directeur</i>
	<i>UVP (société coopérative)</i>	<i>Gérant</i>
	<i>ULRIC CREATIONS (SC)</i>	<i>Gérant</i>
	<i>PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK</i>	<i>Président</i>
	<i>PARFUMVARENS KOZMETİK</i>	<i>Président</i>
	<i>PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI LTD *</i>	<i>Superviseur</i>
	<i>ULRIC DE VARENS POLAND SP.Z.OO *</i>	<i>Président</i>
	<i>ULRIC DE VARENS S.A. (Uruguay)*</i>	<i>Président</i>
	<i>ULRIC DE VARENS UK LIMITED*</i>	<i>Directeur</i>
<b><i>Yves PERRIN</i></b>	<i>ULRIC DE VARENS (SA)</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>ULRIC DE VARENS ESPANA SA</i>	<i>Administrateur</i>
<b><i>Marie-Claude AMANS</i></b>	<i>ULRIC DE VARENS (SA)</i>	<i>Administrateur</i>

**ANNEXE 3 : ECHEANCE DES DETTES FOURNISSEURS  
SELON LES COMPTES SOCIAUX ULRIC DE VARENS S.A,  
AU TITRE DES DEUX DERNIERS EXERCICES CLOS**

	31/12/2014	31/12/2015
De 0 à 30 jours	23	98
De 31 à 60 jours		
De 61 à 90 jours		
Total	23	98

## ANNEXE 4 : RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations par exercice de droits de souscription					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	639 524	639 343	774 251	652 454	255 688
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 1 794 960	2 199 339	- 1 184 129	325 315	848 652
Impôt sur les bénéfices	- 470 970	- 214 228	-	-	178 830
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Dot aux amortissements et provisions nettes des reprises	115 702	437 085	450 345	- 709 740	140 623
Résultat net	- 1 439 692	1 976 482	- 1 634 474	1 035 055	886 859
Résultat distribué	-	-	-	730 000	730 000 <sup>(1)</sup>
<b>Résultats par action</b>					
Résultats après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	- 0,17	0,30	- 0,15	0,04	0,13
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	- 0,18	0,25	- 0,20	0,13	0,11
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	0,09	0,09
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	3	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	280 080	319 280	361 325	173 956	187 092
Montant des sommes versées aux titres des avantages sociaux de l'exercice	119 271	141 626	148 899	122 248	78 748

(1) Dividende dont la distribution est proposée

**ULRIC DE VARENS**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : PARIS (75008), 6 RUE DE BERRI**  
**398 667 063 RCS PARIS**

<p><b>RAPPORT DU PRESIDENT</b> <b>DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> <b>Exercice 2015</b></p>
--

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe :  
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,  
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

**A. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

**1. COMPOSITION, RENOUVELLEMENT ET ORGANISATION DU CONSEIL**

**Le Conseil d'Administration est composé de 3 administrateurs élus pour six ans par l'Assemblée Générale.**

Le Conseil élit le président pour la durée de son mandat d'administrateur.

Au 31.12.2015, le Conseil est composé de :

- Ulric VIELLARD (président)
- Yves PERRIN
- Marie-Claude AMANS

**2. ROLE ET REGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL**

Organe de définition des politiques à mettre en œuvre, le Conseil fixe, sur présentation du Président Directeur Général et en tenant compte des éléments de réflexion ou de gestion apportés par celui-ci, les orientations générales de l'activité de la société et procède aux arbitrages d'ensemble.

Le conseil a décidé de se constituer en comité d'audit et d'exercer les pouvoirs expressément attribués au comité d'audit par l'application de l'article L 823-19 du Code de commerce.



Le Conseil contrôle l'application des politiques déterminées par lui. Il décide le budget prévisionnel proposé par le Président Directeur Général et vérifie son exécution. Il décide également des budgets d'investissement ainsi que des participations financières.

Le Conseil d'Administration intervient et organise ses travaux en vertu de la loi et des statuts de la société. A ce jour, il n'a pas été adopté de charte ni de règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Le Conseil se réunit, sur convocation du Président, une fois par semestre et à chaque fois que la situation de la société le rend nécessaire.

L'ordre du jour est établi par le Président, signataire de la convocation. Le procès-verbal établi par le Président est adressé à chaque Administrateur et validé au Conseil suivant.

Le Conseil d'Administration n'a pas estimé nécessaire, à ce jour, de se doter d'un ou de plusieurs comités ayant de fonctions particulières.

Monsieur Ulric VIELLARD, Président du conseil d'administration depuis 1998, est Président Directeur Général depuis le 20/06/2002.

Il exerce ses fonctions dans les limites qui lui ont été conférées par les statuts et par la loi.

Sur proposition du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

### **3. REGLES APPLICABLES EN MATIERE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

Par application de l'article L 225-37 alinéa 7 du Code de commerce, la société, compte tenu notamment de sa taille et de ses spécificités, ne se réfère directement à aucun code de gouvernement élaboré par les organisations représentatives des entreprises pour l'organisation de sa gouvernance.

Le mode de gouvernance de la société résulte des dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à conseil d'administration.

### **4. AUTRES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le rapport de gestion de la société contient les listes des mandats sociaux détenus par les administrateurs.

### **5. JETONS DE PRESENCE, REMUNERATION ET AVANTAGES ALLOUES AUX ADMINISTRATEURS**

Aucun jeton de présence n'est alloué aux administrateurs au titre de leur fonction au sein du Conseil d'Administration.

La rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et les sociétés contrôlées, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux sont les suivants :

– Monsieur Ulric VIEILLARD (ULRIC DE VARENS): 81 K €

– Monsieur Yves PERRIN : (ULRIC DE VARENS):	110 K €
Dont avantages en nature de :	8 K€ (Monsieur Yves PERRIN)

Il est précisé que les rémunérations des mandataires sociaux sont composées exclusivement d'éléments fixes, et qu'aucun engagement n'a été pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

## **6. MODALITES DE PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES GENERALES**

Tout actionnaire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, pourra prendre part à cette assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-106 du Code de commerce, tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire habilité, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation sera également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance peuvent demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant parvenir au siège social, six (6) jours au moins avant la date de l'assemblée, que leur soit adressé un formulaire de vote par correspondance ; les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en considération que si le formulaire, dûment complété et signé et incluant l'attestation de participation, est retourné au siège social trois (3) jours au moins avant la date de la réunion.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

## **7. MENTION DES INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE**

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'éléments, notamment ceux relatifs à la structure du capital, de nature à avoir une incidence en cas d'offre publique. La structure du capital ainsi que les participations portées à la connaissance de la société et toutes autres informations y afférentes sont décrites dans le rapport de gestion. De même, les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont soumises aux règles de droit commun.

## **B. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE**

La société ULRIC DE VARENS SA est une société holding dont l'activité est la gestion de ses participations et des marques exploitées par ses filiales, ainsi que la recherche et la conception de produits de parfumerie et de cosmétique.

Les procédures de contrôle interne mises en place s'appliquent essentiellement à la société holding ainsi qu'à sa filiale française PARFUMS ULRIC DE VARENS. Les filiales étrangères sont concernées par une partie seulement de ces procédures, dans la mesure où ce sont des structures légères, dont l'objet est la commercialisation des produits sur leur marché local.

### **1. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

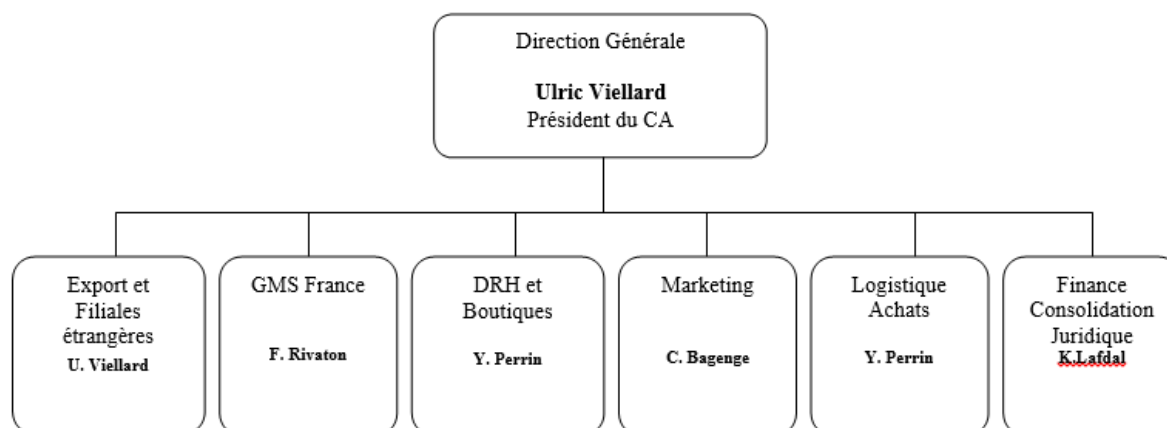
- la réalisation et l'optimisation des opérations et des ressources ;
- la qualité et la fiabilité des informations financières ;
- la protection des actifs ;
- le respect des valeurs, orientations et objectifs définis par le management ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

### **2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE**

#### **a) Organisation générale des procédures de contrôle interne**

En raison de son activité, la structure de la société est simple. Le Président Directeur Général contrôle et autorise la majeure partie des opérations et des transactions et en tout cas celles qui sont significatives.

Au cours de l'exercice 2015, l'environnement du contrôle interne s'est inscrit dans l'organisation fonctionnelle suivante :



La direction générale fixe avec les responsables des filiales les objectifs annuels de chiffre d'affaires ainsi que la politique de prix de vente de produits.

Le Président organise des contrôles complémentaires chaque fois que cela s'avère nécessaire et suit plus particulièrement la bonne application de la politique de prix de vente pratiquée par les filiales étrangères et les agents.

La société dispose d'une documentation régulièrement mise à jour sur les différents points de réglementation touchant à son secteur d'activité et a souscrit un certain nombre d'abonnements dans des revues spécialisées.

#### **b) Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les procédures principales portent sur les processus suivants :

- clients-ventes-recouvrement,
- fournisseurs-achats-règlements,
- gestion de la trésorerie,
- contrôle budgétaire,
- production des comptes annuels.

Certaines ne concernent que les filiales françaises opérationnelles et ne sont pas applicables à la holding ou à certaines filiales étrangères.

Le processus **Clients-ventes-recouvrement** repose sur l'utilisation d'un logiciel intégré de gestion commerciale qui permet la saisie des commandes et gère l'élaboration des bons de livraisons et des factures. La saisie est effectuée en interne par des collaborateurs placés sous l'autorité du Directeur Général.

Le report des ventes dans un logiciel comptable se fait au moyen d'écritures comptables directement générées par le logiciel de gestion commerciale.

Le processus **Fournisseurs-achats frais généraux-règlements** repose sur la comptabilisation des pièces justificatives par le service approvisionnement ou le service comptable, le contrôle et la mise en paiement étant effectuée par la direction générale.

Le report des achats dans un logiciel comptable se fait au moyen d'écritures comptables directement générées par le logiciel de gestion commerciale.

Les **stocks** font l'objet d'inventaires tournants et de deux inventaires complets sous le contrôle des Commissaires aux comptes. Les écarts d'inventaire sont relevés et analysés par la Directrice d'Entrepôt.

Les **opérations de banque** font l'objet d'un rapprochement mensuel sous le contrôle de la Direction Financière. Les opérations en espèces des boutiques sont contrôlées de façon hebdomadaire ou par décade par le siège, sur la base des justificatifs transmis par les responsables de boutiques et les pièces de banques. Les autres opérations en espèces sont très limitées (moins d'1 K€ par mois).

**Au sein des filiales étrangères**, les processus concourant à la production de l'information financière sont placés sous la responsabilité des dirigeants et des experts-comptables locaux ou, dans le cadre de structures hébergées par des sociétés partenaires, sous celles des services comptables et financiers de ces derniers.

Pour l'établissement des comptes annuels et semestriels, des contrôles sont effectués par les commissaires aux comptes des filiales ou par ceux de la holding, ainsi que par la direction financière de la holding.

Les filiales étrangères établissent un reporting mensuel du chiffre d'affaires. Les plus significatives de ces filiales établissent également un reporting de leurs résultats sur une base mensuelle, les autres sur une base trimestrielle, en sus des comptes annuels au 31 décembre et de la situation comptable intermédiaire au 30 juin de chaque année.

Les comptes et opérations inter-companies font l'objet de réconciliations trimestrielles.

Les filiales transmettent à la direction du groupe, au moins une fois par an, leur **budget** annuel. Celui-ci est examiné et approuvé par le siège.

Dans le cadre de la **clôture des comptes annuels** et de l'établissement des **comptes consolidés du 31 décembre 2015**, une note relative aux règles et méthodes comptables applicables, ainsi qu'un calendrier des opérations de clôture ont été diffusés auprès des filiales.

Le groupe a également établi un questionnaire de clôture devant être rempli par les personnes responsables de l'établissement des comptes annuels dans les filiales étrangères.

Le groupe utilise un logiciel de consolidation qui permet d'obtenir une remontée d'informations homogène et exhaustive, de fiabiliser le processus d'établissement des comptes consolidés et de réduire les délais.

### **3. LIMITATION INHERENTE AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE :**

Par principe, les procédures apportent une assurance raisonnable concernant l'atteinte des objectifs de contrôle interne. Elles ne donnent pas une garantie absolue.

Fait à Paris, le 20 avril 2016

Le Président du Conseil d'Administration  
**SAE AUDIT**  
*Commissaire aux Comptes*

**9 rue Henri Dunant**  
**91600 SAVIGNY SUR ORGE**

**HOCHE AUDIT**  
*Commissaire aux Comptes*

**35 avenue Victor Hugo**  
**75116 PARIS**

## **ULRIC DE VARENS**

Société anonyme au capital de 4 000 000 €  
6 rue de Berri  
75008 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235  
du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration  
de la Société Ulric de Varens, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne et  
de gestion des risques relatives à l'élaboration et  
au traitement de l'information comptable et financière**

**Exercice clos le 31 décembre 2015**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Ulric de Varens et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Savigny sur Orge et Paris, le 28 avril 2016

Les commissaires aux comptes

SAE AUDIT  
Représentée par Jonathan HOSSENLOPP

HOCHE AUDIT  
Représentée par Dominique JUTIER



**ULRIC DE VARENS**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4 000 000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : PARIS (75008), 6 RUE DE BERRI**  
**398 667 063 RCS PARIS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2016**

**ORDRE DU JOUR**

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- Examen du rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne de la société et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur ledit rapport.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-135 du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.228-92 du Code de commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Affectation du résultat.
- Renouvellement des mandats d'un co-commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant.
- Renouvellement des mandats d'administrateurs.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter en bourse par la société ses propres actions.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'annulation des actions propres de la société.

- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

## **TEXTE DES RESOLUTIONS**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice de 886 859,41 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même Code.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe ULRIC DE VARENS arrêtés à la date du 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un résultat net consolidé de 920 K€ et un résultat net consolidé part du Groupe de 940 K€.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, poursuivies ou conclues au cours de l'exercice écoulé, prend acte des conclusions dudit rapport spécial et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice représentant un bénéfice de 886 859,41 € de la manière suivante :

- |                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| – Distribution de dividendes : | 730 000,00 € |
| – Report à nouveau :           | 156 859,41€  |

Le dividende par action s'élèvera ainsi à 0,09125 €. Il sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2016.

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société ULRIC DE VARENS au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le montant distribué aux actionnaires personnes physiques est intégralement éligible à l'abattement de 40 % édicté par l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

<b>Exercice social</b>	<b>Dividendes</b>	<b>Abattement (article 158 du CGI)</b>	<b>Montant éligible à l'abattement</b>
31/12/2014	0,09125 €	0,0365 €	NC
31/12/2013	Néant	Néant	Néant
31/12/2012	Néant	Néant	Néant

#### **SIXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte que les fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire de la société SAE AUDIT (anciennement dénommée ANSON AUDIT ET ASSOCIES) prennent fin à l'issue de la présente réunion et décide de la renouveler dans lesdites fonctions pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### **SEPTIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte que les fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant de Laurent DUCHATEL prennent fin à l'issue de la présente réunion et décide de la renouveler dans lesdites fonctions pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### **HUITIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Ulric VIELLARD pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2021.

#### **NEUVIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Yves PERRIN pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2021.

Yves PERRIN continuera d'exercer ses fonctions d'administrateur en cumul avec ses fonctions salariées à la Direction Générale, telles que définies par le contrat de travail à durée indéterminée conclu le 3 juin 1989.

## **DIXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale, en application des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour une durée de dix-huit (18) mois, à faire acheter par la société ses propres actions, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, en vue, par ordre de priorité :

- de l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI (Association française des entreprises d'investissement) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de l'optimisation de la gestion financière de ses fonds propres,
- de la conservation et de la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital,
- de l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution relative à l'autorisation d'annulation par la société de ses propres actions figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée,
- plus généralement de la réalisation de toute autre opération admissible par la réglementation en vigueur.

Ce rachat pourra s'effectuer aux conditions suivantes :

- Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 20 € par action, hors frais,
- Le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 1 € par action, hors frais,

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Cette autorisation est valable dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale, et se substitue à celle donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 mai 2015.

Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués par tous moyens conformes à la loi et à la réglementation en vigueur, y compris par cession de blocs.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour décider de procéder à la réalisation des opérations décrites ci-dessus, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Le conseil informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

## **ONZIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise la société à procéder à l'annulation de tout ou partie de ses propres actions acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider de procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, à l'effet de constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est valable dix-huit (18) mois.

### **DOUZIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2 du Code de commerce :

- Délègue au conseil d'administration toutes compétences pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ;
- Décide que le capital social ne pourra être augmenté dans le cadre de la présente délégation, immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 1.000.000 € de valeur nominale, montant auquel s'ajoutera le cas échéant le montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi ;
- Décide que le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 20.000.000 €.

La présente délégation de compétence emporte également la faculté pour le conseil d'administration d'instituer, le cas échéant, un droit de souscription à titre réductible pour les titres de capital nouveaux, non souscrits à titre irréductible, qui sera attribué aux titulaires de droits de souscription qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés suivantes ou certaines d'entre elles seulement :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation de capital,
- répartir librement, totalement ou partiellement, les actions non souscrites au profit des personnes de son choix,
- offrir au public, totalement ou partiellement, les actions non souscrites.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'assemblée générale en date du 17 juin 2014.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au président directeur général, à l'effet de :

- décider et réaliser une ou plusieurs émissions de titres qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :

- \* les dates, conditions et modalités de l'émission,
- \* la forme, les caractéristiques et la date de jouissance des titres à émettre,
- \* le montant de l'émission,
- \* le prix de souscription,

- constater la réalisation des augmentations de capital résultant de chaque émission,
- imputer les frais engendrés par les émissions de titres sur le montant des primes d'émission y afférentes,
- procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes,
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de ces délégations dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

### **TREIZIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2 du Code de commerce :

- Délègue au conseil d'administration toutes compétences pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes,
- Décide que le capital social ne pourra être augmenté, dans le cadre de la présente délégation, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'assemblée générale en date du 17 juin 2014.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au président directeur général, à l'effet de :

- décider et réaliser une ou plusieurs augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment les dates, conditions, modalités et le montant de l'augmentation de capital,
- constater la réalisation des augmentations de capital,
- procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes,
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de cette délégation de compétence dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

## **QUATORZIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, statuant en application des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution ci-après, délègue au conseil d'administration toutes compétences pour décider d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 247.422 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'assemblée générale en date du 17 juin 2014.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins de procéder ou non à l'augmentation de capital ainsi autorisée, déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription.

Le conseil d'administration jouira de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

## **QUINZIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce, décide la suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires et l'attribution du droit de souscription aux 247.422 actions nouvelles à émettre dans les conditions définies par la résolution qui précède, au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire qui seraient mis en place au sein de la société.

**ULRIC DE VARENS S.A.****BILAN ACTIF**

Montants en k €

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2015	31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 480	41	2 439	2 450
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres	95	95	0	1
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	11 310	1 260	10 050	10 051
Créances rattachées à des participations	994	476	518	334
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	585	110	475	559
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>15 464</b>	<b>1 982</b>	<b>13 482</b>	<b>13 395</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	4		4	4
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	666		666	757
Autres	7 589	34	7 555	7 327
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
Actions propres				
Autres titres	1		1	1
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	854		854	817
Charges constatées d'avance	53		53	12
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>9 167</b>	<b>34</b>	<b>9 133</b>	<b>8 918</b>
Primes d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 631</b>	<b>2 016</b>	<b>22 615</b>	<b>22 313</b>



**ULRIC DE VARENS S.A.****BILAN PASSIF***Montants en k €*

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Capital	4 000	4 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	640	640
Écarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	400	400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 864	7 864
Report à nouveau	7 990	7 676
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>887</b>	<b>1 035</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>21 781</b>	<b>21 615</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	43	106
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS</b>	<b>43</b>	<b>106</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8	5
Emprunts et dettes financières divers		265
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	586	140
Dettes fiscales et sociales	165	181
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	32	1
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>791</b>	<b>592</b>
Écarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 615</b>	<b>22 313</b>

**ULRIC DE VARENS S.A.****COMPTE DE RESULTAT (1)**

Montants en k €

Rubriques	France	Exportation	31/12/2015	31/12/2014
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	256		256	653
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>256</b>	<b>0</b>	<b>256</b>	<b>653</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transfert de charges			10	388
Autres produits			1 421	1 525
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>1 687</b>	<b>2 566</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			853	1 256
Impôts, taxes et versements assimilés			50	31
Salaires et traitements			187	174
Charges sociales			79	122
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12	3
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			2	10
Autres charges				305
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>1 183</b>	<b>1 901</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>504</b>	<b>665</b>
<b>QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations			300	400
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			111	127
Reprises sur dépréciations et provisions et transferts de charges			28	340
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>439</b>	<b>867</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			220	6
Intérêts et charges assimilées			10	387
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>230</b>	<b>393</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>209</b>	<b>474</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>713</b>	<b>1 139</b>

**ULRIC DE VARENS S.A.**  
**COMPTE DE RESULTAT (2)**

*Montants en k €*

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2	
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	55	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>57</b>	<b>1</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	60	47
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2	3
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		55
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>62</b>	<b>105</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(5)</b>	<b>(104)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(179)	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 183</b>	<b>3 434</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 296</b>	<b>2 399</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>887</b>	<b>1 035</b>

# ULRIC DE VARENS S.A.

## ANNEXE

### AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

#### **1 - PREAMBULE**

La présente annexe est destinée à compléter et à commenter l'information donnée par le bilan et le compte de résultat relatif à l'exercice s'étendant du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 au 31 décembre 2015, de telle manière que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise à la fin de cet exercice.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros (K€).

Les comptes sociaux au 31 décembre 2015 ainsi que les notes y afférent ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'ULRIC DE VARENS SA du 20 avril 2016.

#### **2 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

L'exercice 2015 a été marqué par les faits significatifs suivants :

- La société Ulric De Varens a lancé une campagne de publicité pour la promotion de ses trois parfums masculins UDV Flash, UDV For men et UDV Night souhaitant ainsi s'adresser à une cible 15 – 49 ans. La campagne TV s'est étalée sur la période du 6 décembre 2015 au 21 décembre 2015. Un budget de 321 K€ (Honoraires compris) y a été consacré.
- Fermeture de VARENS MEXICO SA DE CV. Les créances relatives à cette filiale avaient été entièrement dépréciées dans un premier temps avant de faire l'objet d'un abandon de créance en 2014 pour un montant de 242 K€. Les titres avaient été dépréciés de sorte qu'il n'y a aucun impact sur le compte de résultat en 2015.
- La société Ulric De Varens a déprécié la valeur des prêts participatifs accordés à sa filiale russe PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK pour la somme de 220 K€.

#### **3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les méthodes de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### *3-1 Immobilisations incorporelles*

Les marques sont comptabilisées à leur coût historique. Ces marques, de notoriété internationale, bénéficient d'une protection juridique.

Elles ne font pas l'objet d'amortissement. Toutefois, conformément au règlement CRC 2002-10, lorsque des indices de perte de valeur existent à la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable est comparée à la valeur actuelle estimée sur la base des flux de trésorerie prévisionnels. Si cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée de telle sorte que les marques ne peuvent figurer au bilan pour une valeur supérieure à leur valeur actuelle.

Leur exploitation est concédée aux filiales de la société.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans.

### *3-2 Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, elles sont amorties selon les modes linéaire ou dégressif et sur leur durée d'utilisation prévue.

Les durées généralement retenues sont les suivantes.

	Durées
Matériel de transport	3 à 5 ans
Agencements, aménagements	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans

### *3-3 Immobilisations financières*

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition. Cette valeur d'usage est appréciée selon la même méthode que celle utilisée pour l'évaluation des marques (flux de trésorerie prévisionnels).

Les créances rattachées à des participations sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

Les actions propres sont évaluées sur la base de leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition.

Les dépôts de garantie versés à titre de loyers d'avance figurent dans les immobilisations financières. Si leur recouvrement s'avère compromis, une dépréciation est constatée.

### *3-4 Créances*

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement. S'agissant des avances consenties aux filiales, elles sont testées dans le même cadre et selon la même méthode que les titres de participations et les créances rattachées à ces participations.

### *3-5 Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire lorsque celle-ci est inférieure.

### *3-6 Provisions pour risques et charges*

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) de la société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources non représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

#### *Provision pour indemnités de départ à la retraite*

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités conventionnelles de départ à la retraite sont provisionnés selon une méthode rétrospective. Le calcul actualisé a été effectué au cas par cas, en tenant compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et de l'impact des charges sociales.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- une rupture conventionnelle à l'âge de 70 ans,
- un taux de charges sociales patronales de 50% pour l'ensemble des salariés,
- la revalorisation annuelle des salaires est majorée de 0.50% par rapport à l'inflation,
- un taux de rotation annuelle de 12.5 % les cadres et nul pour les salariés de plus de 50 ans,
- les tables de mortalité TD17100 et 17120 pour respectivement, la population masculine et féminine,
- un taux actuariel de 2,03 %.

#### *Provision pour litiges*

Cette provision est destinée à couvrir les risques pécuniaires encourus par l'entreprise à propos des litiges dans lesquels elle est impliquée

## 4 - NOTES SUR LE BILAN

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui peuvent s'identifier par les données suivantes :

Bilan (total général)..... 22 615 K€

Résultat (bénéfice)..... 887 K€

### 4-1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2014	Acquisitions	Diminutions	31/12/2015
Marques	2 439			2 439
Logiciels	41			41
Total	2 480	0	0	2 480

*Amortissement et dépréciations des immobilisations incorporelles :*

	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2015
Logiciel	30	11		41
Total	30	11	0	41

### 4-2 Immobilisations corporelles

	31/12/2014	Acquisitions	Diminutions	31/12/2015
Matériel de transport	92			92
Matériel informatique	3			3
Autres Agencement	0			0
Total	95	0	0	95

*Amortissement et dépréciations des immobilisations corporelles :*

	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2015
Matériel de transport	92			92
Matériel informatique	2	1		3
Autres agencement	0			0
Total	94	1	0	95

#### 4-3 Immobilisations financières

Mouvement des valeurs brutes :

	Valeurs brutes au 31/12/14	Acquisitions ou augmentations de capital	Cessions/ Liquidations	Valeurs brutes au 31/12/15
<b><u>PARTICIPATIONS:</u></b>				
PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	5 631			5 631
ULRIC DE VARENS ESPANA SA	978			978
VARENS ITALIA SRL	3			3
ULRIC DE VARENS GMBH	4 183			4 183
VARENS ROMANIA SRL	NS			NS
VARENS HELLAS LTD	14			14
VARENS SINGAPORE PTE. LTD	NS			NS
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK	72			72
VARENS MEXICO SA DE CV	3		3	-
PARFUMVARENS KOZMETIK	2			2
<b><u>FILIALES SANS ACTIVITE ET DONT LES TITRES NE SONT PAS DEPRECIÉS :</u></b>				
ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST	144			144
<b><u>FILIALES SANS ACTIVITE ET DONT LES TITRES SONT DEPRECIÉS :</u></b>				
VARENS ARGENTINA	53			53
ULRIC DE VARENS POLAND SP	12			12
ULRIC DE VARENS UK LIMITED	NS			NS
ULRIC DE VARENS SA URUGUAY	14			14
PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI	200			200
VARENS PORTUGAL	4			4
Total participations	11 313		3	11 310
Créances rattachées à des participations	590	404		994
Autres immobilisations financières	164		122	42
Actions propres	531	12		543
Total	12 598	416	125	12 889



Tableau des dépréciations :

	Dépréciations début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI	200			200
ULRIC DE VARENS UK LTD	NS			NS
VARENS PORTUGAL	4			4
ULRIC DE VARENS POLAND SP.Z.OO	12			12
VARENS ARGENTINA	53			53
VARENS MEXICO SA DE CV	3		3	0
ULRIC DE VARENS ESPANA SA	978			978
ULRIC DE VARENS SA URUGUAY	14			14
Actions propres.	136		26	110
Créances rattachées à des participations	256	219		475
<b>Total</b>	<b>1 656</b>	<b>219</b>	<b>29</b>	<b>1 846</b>

La société procède à des rachats d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement.

Les actions propres détenues par la société sont au nombre de 99 564, pour une valeur brute de 543 K€ au 31 décembre 2015.

La valeur boursière de nos actions propres est inférieure au coût historique. Une provision de 110 K€ a été constatée pour ramener la valeur des titres à leur valeur d'inventaire.

4-4 Créances clients et autres créances

	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Avances et acomptes versés	4		4
Créances clients et comptes rattachés	666		666
Comptes courants groupe	7 138	34	7 104
Créances sociales et personnel	4		4
Créances fiscales (1)	368		368
Autres créances	79		79
<b>Total</b>	<b>8 259</b>	<b>34</b>	<b>8 225</b>

(1) dont 237 K€ de créances de carry-back remboursables en 2016. Toutes les créances sont à moins d'un an.

#### 4-5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/2014	31/12/2015
OPCVM monétaires		
Obligations France		
OPCVM court terme		
Sicav/FCP diversifiés	1	1
Disponibilités	817	854
Total	818	855

#### 4-6 Capitaux propres

Le capital est divisé en 8.000.000 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées. Les actions détenues depuis plus de 2 ans confèrent un droit de vote double.

L'évolution de la situation nette se résume comme suit :

	Solde au 31/12/14 avant affectation	Affectation Résultat 2014	Augmentation de capital	Solde au 31/12/15 avant affectation	Affectation proposée Résultat 2015	Solde au 31/12/15 après affectation
Capital	4 000			4 000		4 000
Prime d'apport	640			640		640
Réserve légale	400			400		400
Autres Réserves	7 864			7 864		7 864
Report à nouveau	7 676	314		7 990	157	8 147
Résultat	1 035	(1 035)		887	(887)	0
Dividendes		721			730	
Total	21 615	0	0	21 781	0	21 051

#### 4-7 Provisions pour risques et charges

	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2015	Reprises utilisées	Reprises non utilisées
Indemnités de départ à la retraite	41	2		43		
Provisions pour risques	65		65		37	28
Total	106	2	65	43	37	28

#### 4-8 Dettes

	Moins d'1 an	Plus d'1 an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements de crédit	8			8
Emprunts et dettes fin. divers	0			0
Compte courant Groupe	0			0
Fournisseurs et comptes rattachés	98			98
Factures non parvenues	488			488
Dettes sociales et personnel	54			54
Dettes fiscales	111			111
Autres dettes	32			32
<b>Total</b>	<b>791</b>			<b>791</b>

La société Ulric de Varens S.A bénéficiait d'une ouverture de crédit amortissable de 400 K€, non utilisée courant 2015. Cette ouverture de crédit qui a expiré le 18 mai 2015, était assortie d'un cap amortissable trimestriellement, destiné à couvrir les risques d'une hausse du taux variable (Euribor 1 mois) au-delà de 2,5%.

## 5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 5-1 Chiffre d'affaires et autres produits

	France	Export	Total
Ventes			
Prestations de services	256		256
Redevances	1 413		1 413
Autres produits	8		8
Total	1 677	0	1 677

### 5-2 Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions d'exploitation

	Dotations	Reprises
Amortissements et dépréciations	12	
Provisions sur autres actifs circulants		
Provisions pour risques	2	10
Provisions pour charges		
Total	14	10

### 5-3 Produits et charges financiers

	2015
Dividendes reçus	300
Reprise sur provision et dépréciation financières	28
Autres produits financiers	111
Dot. Prov. et Dépréciation financières	(220)
Abandon de créances	
Intérêts	(10)
Autres charges financières	
Résultat financier	209

### 5-4 Produits et charges exceptionnels

	2015
Produits exceptionnels divers	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2
Reprise sur provision et dépréciation exceptionnelles	55
Dot. Prov. et Dépréciation exceptionnelles	
Charges exceptionnelles diverses	(60)
Valeur nette comptable des actifs cédés	(2)
Résultat exceptionnel	(5)

5-5 Impôts sur les sociétés

Accroissement et allègements de la dette future d'impôt	Base	Impôts
<u>Accroissements :</u>		
Néant		
<u>Allègements :</u>		
Provision non déductible l'année de la dotation	2	1
Déficits reportables	3 514	1 171

La société ULRIC DE VARENS SA a opté, début 1999, pour le régime de l'intégration fiscale avec sa filiale française, PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS.

Répartition de l'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale

Impôt théorique en l'absence de l'intégration fiscale	0
Impôt réel dans le cadre de l'intégration fiscale	(179)
Economie d'impôt	<u>(179)</u>

Cette économie d'impôt est acquise à la société ULRIC DE VARENS SA, holding du groupe.

Répartition du montant global de l'impôt sur les sociétés

	Résultat avant impôt	Impôt			Résultat net	
		Théorique	Report déficitaire à imputer	Dû	Théorique	Comptable
Courant	714	228	(228)	0	476	893
Exceptionnel	(6)	(1)	1	0	(4)	(6)
Total	708	227	(227)	0	472	887

## 6 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. Brute Titres	Prêts, avances consentis	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux propres	Divid.reçus	Val. Nette Titres	Cautions données	Résultat
<b>FILIALES (plus de 50%)</b>					
PARFUMS ULRIC DE VARENS PARIS, France	2 000 6 750	100% 0	5 631 5 631	6 871 0	20 446 528
ULRIC DE VARENS Gmbh BERLIN, Allemagne	371 815	100% 300	4 183 4 183	0 0	4 513 416
VARENS ITALIA SRL TORINO, Italie	11 (119)	85% 0	3 3	10 0	658 (139)
VARENS ESPANA SA MADRID, Espagne	153 (320)	100% 0	978 0	300 0	267 (219)
VARENS ROMANIA SRL BUCAREST, Roumanie	NS 40	85% 0	NS NS	0 0	93 (6)
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK MOSCOU, Russie	41 (216)	95% 0	72 72	324 0	75 (186)
VARENS HELLAS LTD ATHENES, Grèce	18 406	80% 0	14 14	0 0	416 1
VARENS SINGAPORE PTE. LTD SINGAPOUR, Singapour	100 604	70% 0	NS NS	0 0	616 66
PARFUMVARENS KOZMETIK ISTAMBUL, Turquie	3 (331)	51% 0	2 2	593 0	404 (79)
<b>FILIALES (moins de 50%)</b>	NEANT				

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. Brute Titres	Prêts, avances consentis	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux propres	Divid.reçus	Val. Nette Titres	Cautions données	Résultat
<b>FILIALES SANS ACTIVITE</b>					
ULRIC DE VARENS UK LIMITED BUCKINGHAMSHIRE, Royaume-Uni	NS NS	100% 0	NS NS	0 0	NS NS
ULRIC DE VARENS POLAND SP WARSAWA, Pologne	11 NS	100% 0	12 0	34 0	NS NS
ULRIC DE VARENS SA URUGUAY MONTEVIDEO, Uruguay	20 NS	66,50% 0	14 0	0 0	NS NS
PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI Chine	200 NS	100% 0	200 0	0 0	NS NS
VARENS PORTUGAL Portugal	5 NS	70% 0	4 0	0 0	NS NS
VARENS ARGENTINA Argentine	69 NS	65% 0	53 0	0 0	NS NS
ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST DUBAI, E.A.U.	197 193	70% 0	144 144	0 0	NS NS

## **7 – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES**

### 7-1 Opérations avec des entreprises liées

<b>ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS</b>	
<b>En valeurs brutes, en milliers d'euros</b>	
<b>POSTES</b>	<b>MONTANT</b>
Participations	11 310
Créances clients et comptes rattachés	666
Autres créances	7 138
Créances rattachées à des participations	994
Dettes fournisseurs	23
Autres dettes	
Produits financiers	410
Charges financières	4
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	3

## **8 - AUTRES INFORMATIONS**

### 8-1 Engagements hors bilan

Engagements reçus :

Engagement reçu résultant d'abandons de créances ou subventions avec clause de retour à meilleure fortune :

Filiale concernée	Montant	Date de l'abandon	Date limite de reversement
ULRIC DE VARENS ESPANA	270	31/12/2011	31/12/2016
Total	270		

Engagements donnés :

Néant.

### 8-2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement important ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est intervenu entre le 31 décembre 2015 et la date d'arrêté des comptes.



### 8-3 Effectifs

Effectif moyen employé sur l'exercice : 2

### 8-4 Rémunérations des Commissaires aux comptes

En application des articles R 123-198 et R 233-14 du Code de commerce, les honoraires des Commissaires aux comptes relatifs aux prestations sur l'exercice 2015 se décomposent de la façon suivante:

- dus au titre de la mission légale : 42 619 € HT
- dus au titre des autres diligences : 0 € HT

### 8-5 Parties liées

- **Sommes allouées aux dirigeants**

La rémunération versée aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 187 K€.

Ces rémunérations sont constituées exclusivement d'éléments fixes, à l'exception de toute rémunération variable.

La société n'a pris aucun engagement au profit des dirigeants en matière de pensions, compléments de retraite ni indemnités assimilées.

- **Opérations avec des parties liées**

- La société UVP, actionnaire indirect d'ULRIC DE VARENS S.A. et ayant M. Ulric VIELLARD pour dirigeant commun, n'a facturé à la société ULRIC DE VARENS S.A aucune prestation de services courant de l'année 2015.

Toutes les autres transactions significatives réalisées avec les parties liées sont soit conclues à des conditions normales, soit exclues du règlement ANC 2010-02 et 2010-03.

**SAE AUDIT**

*Commissaire aux comptes*

**9 rue Henri Dunant**

**91600 SAVIGNY SUR ORGE**

**HOCHE AUDIT**

*Commissaire aux comptes*

**35 avenue Victor Hugo**

**75116 PARIS**

**ULRIC DE VARENS**

Société Anonyme au capital de 4 000 000 €

6 rue de Berri

75008 PARIS

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Ulric de Varens SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'évaluation des marques, des titres de participation, des créances rattachées à des participations et des avances en compte courant consenties aux filiales a été effectuée selon les règles décrites dans les notes 3-1, 3-3 et 3-4 de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié la pertinence de ces méthodes comptables, apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues ainsi que l'information fournie dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas respecté les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce relatives aux informations sociales, environnementales et sociétales, notamment pour ce qui concerne l'obligation de vérification de ces informations par un organisme indépendant. Cet organisme est chargé d'émettre un avis relatif à l'exhaustivité et la sincérité des informations transmises à l'assemblée des actionnaires en même temps que le rapport du conseil d'administration.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Savigny sur Orge et Paris, le 28 avril 2016

#### **Les commissaires aux comptes**

##### **SAE AUDIT**

Représentée par Jonathan HOSSENLOPP

##### **HOCHE AUDIT**

Représentée par Dominique JUTIER

**SAE AUDIT**

*Commissaire aux comptes*

9 rue Henri Dunant

91600 SAVIGNY SUR ORGE

**HOCHE AUDIT**

*Commissaire aux comptes*

35 avenue Victor Hugo

75116 PARIS

**ULRIC DE VARENS**

Société Anonyme au capital de 4 000 000 €

6 rue de Berri

75008 PARIS

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

##### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

##### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **CONVENTION AVEC LA SOCIETE PARFUMS ULRIC DE VARENS**

##### ***Dirigeant concerné***

Monsieur Ulric VIELLARD, Président Directeur Général de votre société et Président de l'entité cocontractante.

***Nature, objet et modalités***

Votre société facture à la société PARFUMS ULRIC DE VARENS des redevances relatives à la concession des marques, dessins, modèles et prestations marketing associées. Ces redevances, calculées à raison de 7 % du chiffre d'affaires, s'élèvent à 1.412.954 € pour l'exercice 2015.

Savigny sur Orge et Paris, le 28 avril 2016

**Les commissaires aux comptes**

**SAE AUDIT**

Représentée par Jonathan HOSSENLOPP

**HOICHE AUDIT**

Représentée par Dominique JUTIER

## **DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société émettrice et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société émettrice et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Ulric VIELLARD  
Président Directeur Général